Cinquante-cinquième Année — N° 354 | Le Numéro 10 centimes | Lundi 20 Décembre 1886

ADRIEN DUVAND
*Rédacteur en Chef*

BUREAUX
78, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78

ABONNEMENTS
LYON ET DÉPARTEMENTS
3 mois..... 10 fr.
6 mois..... 20 »
1 an..... 70 »
ÉTRANGER : *Port en sus*

# LE COURRIER
# DE LYON ET DU SUD-EST

PAUL BERTNAY
*Secrétaire de la Rédaction*

ADRESSER LES COMMUNICATIONS
Relatives à la Rédaction et à l'Administration
Au Secrétariat de la Rédaction

ANNONCES
A LYON : Agence V. Fournier, 14, rue Confort, et aux succursales de Grenoble et Saint-Etienne.
A PARIS : Havas, 8, place de la Bourse

**Lyon, le 19 décembre**

## EXAMEN DE CONSCIENCE

Il ne manque pas de gens pour affirmer qu'en France la centralisation nous tue, que le nombre des fonctionnaires est trop considérable et qu'il importe de réduire le gouvernement central à sa plus simple expression ; en revanche, on ne trouve personne pour se préoccuper de la situation nouvelle que ces réformes créeraient et des devoirs nouveaux qu'elles imposeraient aux citoyens.

Il est bien évident que le jour où vous supprimerez les principaux agents à l'aide desquels le pouvoir central, dans les départements ou les arrondissements, gère tout un ensemble d'intérêts, vous vous trouverez dans la nécessité de pourvoir, vous-même, à la gestion de ces intérêts. Ce que le gouvernement ne fera plus, les pouvoirs locaux devront le faire. Or, on se plaint constamment de la disette d'hommes capables pour remplir les fonctions publiques, on crie que le suffrage universel ne sait plus où en prendre et qu'il devient un instrument de sélection défectueux ou insuffisant quand il s'agit de désigner les titulaires de certains emplois. Le nombre des citoyens qui se dérobent aux charges publiques, surtout quand elles ne sont pas rémunérées, augmente chaque jour. Que sera-ce, le jour où la décentralisation administrative réclamera tout un personnel nouveau d'hommes de bonne volonté et de capacité ?

A moins de rétablir d'un côté les dépenses que vous supprimerez de l'autre, il faudra bien que ces hommes consentent, comme les conseillers généraux, les conseillers municipaux ou les conseillers d'arrondissement actuels, à servir gratuitement. Où prendrez-vous, par le temps d'égoïsme qui court, tous ces dévoûments désintéressés ?

Ce sont des questions que personne ne prend la peine d'envisager. Là est cependant le point pratique, le seul important, de toutes les controverses qu'on soulève à propos de la réforme administrative. Tout le monde demande des économies et des réformes et chacun se dérobe dès qu'il s'agit de faire le moindre sacrifice personnel pour les réaliser. Pour qu'une nation se gouverne elle même, il ne faut pas seulement qu'elle ait de vagues et théoriques aspirations vers la liberté, il faut qu'elle en accepte virilement et résolument toutes les conséquences et toutes les charges. Les peuples faits pour la liberté ne passent pas leur temps à se plaindre de leur gouvernement et à en rêver un meilleur, ils font eux mêmes ce gouvernement et n'attendent pas qu'il leur tombe de la lune. Comme ils sont eux mêmes les artisans de leur propre sort, ils sont mal fondés à récriminer contre qui que ce soit, quand ce sort n'est pas heureux. On peut leur appliquer le proverbe populaire, si vrai dans sa brutalité : « Comme on fait son lit, on se couche ».

Dix siècles d'absolutisme et de cléricalisme nous ont tellement façonnés à l'idée d'une Providence qui doit faire choir dans nos bouches ouvertes les mauviettes toutes rôties, que nous ne pouvons nous empêcher de nous plaindre à un être imaginaire des maux dont nous sommes les uniques auteurs. Cet être imaginaire a été longtemps Dieu ou le Roi, aujourd'hui c'est le gouvernement. Mais, dans une République, avec la liberté de réunion, la liberté de la presse, la liberté de coalition, d'association, le suffrage universel, qui est, s'il vous plaît le gouvernement, si ce n'est nous ? Si nos députés sont divisés et impuissants, si la machine gouvernementale ne marche pas, c'est la faute de notre indifférence, de nos divisions, de notre apathie, de notre paresse d'esprit, de nos intérêts égoïstes. Ces députés et ce gouvernement sont notre émanation directe, quoi d'étonnant à ce qu'ils nous renvoient, comme un miroir fidèle, notre propre image ?

Dernièrement, une majorité, dans laquelle entraient beaucoup de républicains, réclamait, à la Chambre, la suppression des sous-préfets. Beaucoup de gens — et, parmi eux, les ministres qui tiennent la barre du gouvernail et savent de quoi il retourne — se sont avisés de demander comment on organiserait, au défaut de ces fonctionnaires, l'action gouvernementale et la défense républicaine dans les départements tombés, le 4 octobre, aux mains de l'ennemi. Personne, bien entendu, n'a songé à répondre. L'objection était embarrassante, on a feint de ne pas l'entendre. Trois ou quatre voix se sont élevées cependant pour dire : « les républicains s'organiseront ; ils feront des comités dans les communes, dans les cantons, dans les arrondissements, et ils substitueront l'action libre des citoyens, leur initiative, à celle du gouvernement. Cela les obligera à se remuer, à agir, ce qui sera une excellente chose. »

Nous ne demanderions pas mieux que de partager ces espérances ou, pour parler plus exactement, ces illusions. Mais, l'expérience nous montre, chaque jour, ce qu'il faut attendre de cette fameuse « initiative des citoyens », de cette « action libre » substituée à l'action du gouvernement ! Dans quelques départements — comme ceux de notre région par exemple — cela va encore, mais, ailleurs, où se manifeste-t-elle « l'initiative des citoyens » ? Au lendemain des élections du 4 octobre, il n'y avait qu'une voix, d'un bout à l'autre de la France républicaine, pour crier à la nécessité de s'organiser, de créer des comités, d'entreprendre une propagande active. Des centaines, des milliers de conférenciers allaient surgir, pour semer la bonne parole démocratique ; les brochures et les écrits républicains devaient, par millions d'exemplaires, sortir des presses. Qu'a-t-on fait ? Disons nettement : rien, rien, rien !

Et vous venez nous parler de décentralisation, de gouvernement local, d'initiative des citoyens, de réduction des dépenses par la substitution de mandataires gratuits et désintéressés aux fonctionnaires salariés du pouvoir central ! Il faudrait commencer par la pratiquer partout où elle est possible, cette décentralisation ; il faudrait la montrer cette initiative ; il faudrait les produire ces mandataires désintéressés et gratuits ? Où apercevons-nous tout cela ? Nulle part, encore, malheureusement. L'éducation politique avance, quoiqu'on en dise, avec une désespérante lenteur.

Pour faire sérieusement des économies sur les fonctionnaires, la première chose à faire serait d'avoir un nombre suffisant de citoyens décidés à s'occuper consciencieusement et gratuitement des affaires publiques, c'est-à-dire à négliger quelque peu les leurs pour se rendre dignes de l'honneur que leurs citoyens voudraient leur faire en les choisissant. La seconde chose à obtenir, ce serait que les comités, les agents électoraux ou les amis des députés voulussent bien s'abstenir de leur recommander par milliers, des aspirants fonctionnaires. Si tous les députés qui ont voté pour la suppression des sous-préfets, voulaient faire le compte des demandes de sous-préfectures qu'ils ont reçues de leurs électeurs influents, ils trouveraient que ces demandes suffiraient, pour des siècles, à doter la France de ces fonctionnaires. C'est bien là l'esprit qui règne dans notre pays. Comme membre d'un comité électoral, on réclame des économies, et, comme électeur influent, on demande des dépenses. C'est toujours le mot célèbre d'un personnage d'une comédie moderne : Pour équilibrer le budget, « *il faut demander moins au contribuable et plus à l'impôt* » !

ADRIEN DUVAND.

## JOURNÉE POLITIQUE

### LES INFORMATIONS

**La prochaine guerre.** — Le *Diritto* publie une très curieuse information sur la situation générale de l'Europe intitulée : le Militarisme allemand et la paix. Nous en extrayons les passages suivants :

Le gouvernement allemand tient à être prêt pour une grande guerre, au printemps prochain. Il ne dit pas que cette guerre soit certaine, mais il la prévoit, pour obtenir du Parlement les crédits nécessaires à l'augmentation des forces militaires, parce que l'on part du principe qu'à un moment donné il faudra faire face à la France et à la Russie.

Il est facile de comprendre combien tout cela est peu de nature à pacifier les esprits et à détruire les germes de haine entre Allemands, Russes et Français.

La susceptibilité et l'amour propre des deux nations voisines de l'Allemagne ne peuvent certainement pas être satisfaits. Ce n'est pas ainsi que l'on prépare les esprits à la conciliation, à la paix, mais bien à la guerre.

Ce que l'on affirme officiellement au Reichstag et à la commission de l'armée est absolument opposé à la vérité, à la situation politique réelle.

Personne ne peut vouloir soutenir sérieusement que la France songe à attaquer l'Allemagne. La France, en se relevant de sa chute de 1870-71, n'a songé qu'à se mettre en état de défense, pour éviter une seconde invasion.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les positions respectives des Allemands en Alsace-Lorraine et de la France dans les provinces du Nord-Est.

Les Français se trouvent évidemment les plus faibles en présence des positions extraordinairement fortifiées par la nature et par l'art, que les Allemands occupent sur les deux bases de Metz et de Strasbourg.

Nous sommes donc étonnés que l'Allemagne, en agissant comme elle le fait, rende la guerre inévitable, car la France, la Russie ainsi que d'autres Etats sont, par le fait, intéressés à pousser leurs armements pour le printemps prochain.

L'Allemagne veut certainement la guerre. Mais il y a dans la situation générale cette différence que ce n'est pas l'intégrité territoriale de l'Allemagne qui est menacée, mais bien celle de la France. Nous savons, en effet, qu'à Berlin, on a déjà tout calculé, que l'on prévoit la certitude de pouvoir provoquer une crise intérieure dans la République et de l'attaquer pendant une pareille période de faiblesse.

C'est ainsi que l'Allemagne, qui semblait devoir se reposer sur ses lauriers de 1866 et de 1870-71, est devenue, grâce à son militarisme excessif, par sa prétention à dominer l'Europe entière, la plus grande provocatrice d'une guerre.

**Arrestation d'un officier français.** — Les journaux allemands confirment que l'officier français arrêté à Carlsruhe s'appelle Letellier et qu'il fait partie du 17e bataillon de chasseurs en garnison à Rambervillers.

D'après la *Badische Landeszeitung*, on l'aurait trouvé muni d'un congé valable pour deux mois. Les esquisses saisies indiqueraient qu'il étudiait surtout le terrain avoisinant Carlsruhe. M. Letellier allait partir pour Stuttgard au moment où on s'est emparé de sa personne. C'est sur la dénonciation de l'armurier du régiment de dragons en garnison à Carlsruhe, qu'il a été arrêté. L'armurier cherchait des chambres à louer ; la concierge ne voulant pas déranger la famille qui occupait le logement à louer, ouvrit la porte d'un appartement situé à un étage inférieur et qui est semblable à l'autre. Cet appartement était habité, dit-elle, par un Français venu pour apprendre l'allemand. Comme elle entra inopinément, suivie de l'armurier, M. Letellier sursauta et cacha avec un visible embarras, un certain nombre de papiers. L'armurier, frappé de ce fait, se rappela qu'un document militaire important avait été récemment dérobé à Carslruhe et alla dénoncer l'étranger. Mais suivant le *journal officiel* du grand-duché de Bade, il n'y aurait eu aucune connexion entre la présence de l'officier français à Carlsruhe et la disparition du document en question. Ce document, qui contenait le plan de mobilisation de la cavalerie badoise, avait été dérobé, il y a quinze jours, par un aspirant-payeur, qui a été arrêté ; on l'avait d'ailleurs retrouvé, sous enveloppe, dans une rue de la ville.

**Le téléphone.** — Le service téléphonique entre Paris et Bruxelles sera inauguré dans les premiers jours de l'année prochaine.

Les deux gouvernements se sont mis d'accord pour ne pas employer le système Van Rysselbergh, basé sur l'application du téléphone aux fils télégraphiques, ce système offrant dans la pratique de notables inconvénients. On va établir entre les deux capitales des fils spéciaux en bronze. Un double développement de fils de bronze sera tendu sur une distance de 310 kilomètres qui sépare Bruxelles de Paris. Chaque fil pèsera par kilomètre 63 kilog. Ces fils seront attachés aux poteaux télégraphiques existants.

Le gouvernement belge fera l'installation jusqu'à la station frontière de Quévy. Le gouvernement français complètera la ligne sur son territoire.

Quand la ligne sera établie, il n'y aura d'abord de communications qu'entre la logette téléphonique de la Bourse de Bruxelles et celle de la Bourse de Paris. C'est là seulement qu'on pourra communiquer par téléphone, au prix de 3 francs par cinq minutes, appel compris.

Rien n'est décidé encore pour le raccordement de ce fil international avec les fils particuliers des abonnés des sociétés téléphoniques. Les gouvernements ne se sont pas entendus encore avec les Compagnies.

Quant à l'établissement d'un fil téléphonique entre Bruxelles et Berlin, ce projet ne se réalisera que par petites étapes. L'administration allemande a décidé d'établir ses fils téléphoniques sur des poteaux entièrement distincts des installations télégraphiques.

## LE PARLEMENT

### LA CHAMBRE

Décidément on est devenu sage. Tout d'ailleurs le faisait prévoir. Nos députés se sont ralliés à l'opinion du Sénat. Le fameux article 8 qui aura valu à nos représentants deux séances supplémentaires, a été repoussé par la Chambre comme il l'avait été sous la coupole du Luxembourg.

Il n'a fallu pour en arriver à cet excellent résultat que quelques mots d'explication de M. Wilson.

449 députés ont opiné du bonnet pour le rejet. A peine s'est-il trouvé 85 récalcitrants.

La fin de la séance a été occupée par un court débat sur la proposition de loi de MM. Paul Bert, Cantagrel, Tony Révillon, ayant pour but d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de février 1848, et à leurs ascendants, veuves et orphelins.

Après un débat assez vif entre M. Georges Roche et M. Madier de Montjau, la proposition a été adoptée par 278 voix contre 206.

Là-dessus, chacun a pris son chapeau, on s'est serré la main et l'on s'est dit à revoir jusqu'aux premiers jours de janvier.

### LE SENAT

La dernière séance avait duré vingt minutes. Celle-ci a été encore plus courte, le projet sur les douzièmes provisoires ayant été adopté par la Chambre tel que l'avait voté le Sénat.

On s'est séparé après une brève allocution de l'excellent M. Le Royer qui a déclaré la session close.

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### L'expédition Porro

On n'a pas oublié l'expédition entreprise par le comte Porro et ses compagnons qui ont été massacrés dans l'Harrar il y a neuf mois environ.

Le publiciste Del Valle de Paz et le marquis Benzoni, lieutenant de cavalerie partis il y a quelque temps à la recherche de leurs restes ont accompli heureusement la difficile et périlleuse mission qu'ils s'étaient imposée, surmontant les plus grands obstacles, usant de stratagèmes ingénieux et déployant une sagacité et une intrépidité peu communes.

Le *Secolo* de Milan nous en rapporte les détails.

M. Del Valle de Paz, qui signe ses correspondances Zullu, connaît très bien l'arabe, étant né en Egypte et ayant séjourné assez longtemps parmi les tribus du désert. A Massaoua, tombé en disgrâce du colonel Saletta, il fut embarqué sur un navire de guerre et reconduit en Italie où, à l'occasion d'un duel, il connut le marquis Benzoni avec lequel il conçut le hardi dessein, accompli à présent avec tant de promptitude et de réussite.

Partis d'Italie et arrivés au Caire, les autorités consulaires connaissant le but qui les poussait à se rendre dans l'Harrar cherchèrent à les en dissuader.

M. de Martino, agent diplomatique italien leur parla de l'Harrar, des prisonniers grecs, de l'italien Sacconi et des vingt-huit soldats indiens encore dans les mains de l'Emir, ainsi que de l'interruption des communications entre ce féroce tyran et les autorités consulaires de Zeilah.

Ils n'écoutèrent rien ; ils partirent courageusement, arrivèrent à Gedda et avec quatre marins se dirigèrent vers Zeilah sur une petite embarcation à voile.

Dans la haute mer, MM. Benzoni et del Valle se teignirent le visage et les mains d'un brun olivâtre, se vêtirent à l'arabe et ainsi transformés abordèrent à Zeilah sans être, par miracle, troublés par les soupçonneuses autorités anglaises. Les deux arabes apocryphes n'éveillèrent aucun soupçon. Del Valle s'était (il l'écrit lui-même) taillé le visage, depuis Suez, avec un rasoir, se faisant sur les deux joues des marques indélébiles.

Benzoni, ignorant la langue, ne pouvait se montrer arabe que d'apparence,

Il y avait de quoi effrayer même de plus intrépides.

Une caravane de quelques arabes aurait été certainement tuée par les Somales. Qu'on se figure ce qui serait arrivé d'une caravane d'Européens.

L'émir du Harrar enveloppe dans une telle haine commune ces brigands et les Italiens que la route de Zeilah à Harrar est continuellement surveillée par des bandes nomades. Il craint toujours une vengeance des Italiens et prend ses précautions.

Malgré ces lugubres pronostics, MM. del Valle et Benzoni partirent de Zeilah avec un seul chameau et deux *barberini* pris comme guides.

Le lendemain, ils étaient à Enza d'où, après avoir fait provision d'eau, ils continuèrent sur Aylau sans fâcheuse rencontre.

Ils étaient presque rassurés contre les périls annoncés quand tout à coup un des guides accourut les avertir qu'un parti de Somales se préparait à les attaquer.

« Nous étions — écrit M. Del Valle — « derrière un buisson, qui avec ses branches, nous servait à merveille à nous défendre des lances des agresseurs. Les « Somales arrivèrent ; ils étaient armés de « lances et de boucliers. Ils nous attaquèrent « croyant avoir affaire à des Arabes ; ils furent trompés. Un coup partit, puis un second ; un Somale tomba ; c'était Benzoni « qui avait fait feu.

« Je tirai aussi et avec moi le guide ; un « autre Somale tomba.

« Ils s'arrêtèrent. Ils étaient à environ « cent cinquante mètres.

« Ménage les cartouches, me cria Benzoni, « craignant que derrière ces assaillants « d'autres n'arrivassent.

« Les Somales ne savaient à combien « d'ennemis, ils avaient affaire ; ce buisson « était placé là pour nous providentiellement.

« L'autre guide fit aussi son devoir et le péril fut conjuré. »

Mais il ne fallait pas penser à aller en avant parce que à chaque station d'eau on aurait rencontré les Somales. Aussi, les deux voyageurs, bien qu'à contre-cœur durent retourner à Zeilah.

Ce fut là qu'ils apprirent par le pilote avec qui ils étaient débarqués à Zeilah, lequel le tenait de Mohamed, Sultan-el-Bar, que trois jours après l'arrivée à Zeilah de la nouvelle du massacre des Italiens à Artu, deux soldats indigènes de l'armée anglaise d'occupation, étaient allés par ordre du commandant militaire King, ensevelir les ossements des malheureux massacrés.

A cette nouvelle nos explorateurs se rendirent auprès du commandant anglais qu'ils remercièrent au nom des familles des morts Italiens, pour la sépulture qu'on leur avait donnée et lui révélant qui ils étaient, le conjurèrent de vouloir bien les aider à accomplir le vœu pieux fait à leur départ d'Italie.

Le commandant fit appeler les soldats qui avaient exécuté l'ensevelissement ; il n'en restait qu'un, l'autre avait été tué par les Somales.

Comme il était très facile de reconnaître les restes des blancs d'avec ceux des noirs MM. Del Valle et Benzoni partirent de Zeilah pour Obock peur éviter la vengeance des Somales et escortés par deux soldats dont l'un desquels était précisément celui qui avait creusé la fosse. Ils réussirent, comme ils l'ont annoncé par un télégramme

---

Feuilleton du COURRIER DE LYON
du 20 Décembre

(106)

# LE BEAU ROLAND

PAR

**GONTRAN BORYS**

DEUXIEME PARTIE

**Le Club des Pendus**
XLVIII

Elle voulut l'interrompre. A plusieurs reprises, elle essaya de lui fermer la bouche. Puis elle tenta vainement d'articuler un mot.

Soudain elle se redressa. Enervée, haletante, par un geste violent elle arracha son masque.

Roland recula stupéfait.

Il avait reconnu Hélène.

Pâle, les joues inondées de larmes, elle se pencha vers lui, et, lui posant ses mains sur les épaules :

— Tu l'aimes donc bien, cette femme ? fit-elle d'un timbre expirant.

Il la considéra effaré.

— Hélène !... balbutia-t-il. Comment êtes-vous entrée ? Qui vous a livré la clef de la porte secrète ? Que venez-vous faire ici ?

Elle répliqua sourdement :

— Je viens mourir avec toi.

— Mourir !

— Oui. Tu es perdu. Tu es trahi. Ta maison est entourée, cernée. Pas un seul de ceux qui sont sous ton toit n'échappera.

Il bondit en arrière. Ses doigts, en s'appuyant machinalement sur le bureau, rencontrèrent un pistolet.

Il s'en empara.

— C'est donc toi qui nous as vendus ? dit-il avec une lenteur sinistre.

Elle leva les épaules.

— Moi !... prononça-t-elle. Pourquoi faire ?...

— Pour te venger.

— Tu me connais bien peu, Roland. Je ne suis pas jalouse. Celle qui t'a vendu, c'est la baronne de Jourdy.

— Tu mens !

— Ecoute. Je vais te convaincre en quelques mots. Nous avons le temps d'ailleurs. Le jour paraîtra bien avant qu'on ait enfoncé les portes de l'hôtel.

— Mais alors on peut fuir !

— Par où ?

Il désigna le panneau mobile.

Hélène secoua la tête.

— Cette issue est mieux gardée que les autres, dit-elle. Insensé ! qui, après s'être ménagé avec tant de soin un moyen de salut, va en confier le secret à une femme ! Et elle se nomme Laura, cette femme exécrable ! Laura ! un nom béni, un nom radieux, que jusqu'ici je n'ai balbutié qu'avec attendrissement.

Elle soupira et reprit entre ses dents contractées :

— Le nom de ma jeune sœur ! le nom d'une enfant chaste et pure ! Qui m'eût dit que je mourrais en le maudissant, ce nom qui appartient aussi à madame la baronne de Jourdy !

Roland s'armait à la hâte.

— Ils ne m'auront pas vivant, gronda-t-il.

Elle répondit.

— Je le sais. Voilà pourquoi je suis venue. Mon dernier souffle doit s'exhaler en même temps que le tien. En attendant, laisse-moi te démontrer l'infamie de celle à qui tu as livré cent cinquante têtes.

Il y a quatre jours, j'étais tombée au pouvoir de Ladimir. Te l'a-t-on appris ?

— Oui. Ladimir est là ; sois tranquille. Je ne périrai pas sans lui avoir fait payer cher son audace. Mais qui t'a délivrée de lui ?

— Un brave garçon, un jeune homme aimé d'Eglantine.

— Narcisse Augelot ?

— Oui. A eux deux ils sont parvenus à me sauver.

— Comment ?

— Peu importe. Ils m'ont ramenée à Paris. J'étais souffrante et brisée. Eglantine a exigé que je descendisse chez elle. J'y ai consenti.

Or, son fiancé nous visitait fréquemment. Par amour pour Eglantine, qui m'est dévouée, il me témoignait un sincère attachement, et moi, touchée de leur affection, je leur ouvrais mon âme sans réserve. C'est te dire que je les entretenais de toi.

Eh bien, ce soir, à dix heures, Narcisse est accouru auprès de nous. Tu n'ignores pas qu'il est le secrétaire du baron de Jourdy ? A l'instant même il sortait de chez le baron, et il était si bouleversé qu'il nous fit peur.

— Vous portez intérêt à M. Maugreval ? me dit-il.

— Oui.

— Moi, je l'exècre. Mais il ne s'agit pas de moi, il s'agit de vous, madame ; car, j'en suis certain, s'il lui arrive malheur, vous ne lui survivrez pas.

— Un malheur le menace ?

— Il va être arrêté. Madame de Jourdy, dans un but incompréhensible, lui a tendu un piège. Elle s'est fait adorer de lui, et il a commis l'imprudence de se mettre à sa discrétion. Bref, à l'heure qu'il est, l'hôtel de M. Roland est enveloppé, surveillé, bloqué. On assure qu'il a réuni là toute une bande de malfaiteurs. Ils seront saisis comme dans une souricière : car la police a pris des mesures exceptionnelles afin de s'emparer d'eux sans coup férir.

— Mais, m'écriai-je épouvantée, de qui tenez-vous ces renseignements ?

— De madame de Jourdy en personne. Une haine affreuse l'excite contre M. Maugreval. Sa joie d'avoir réussi à le perdre est si grande qu'elle ne cherche plus à la dissimuler. Il y a vingt minutes à peine, elle se vantait à son mari, devant moi, d'avoir habilement disposé le guet-apens ?

— A son mari ? quoi ! le baron trempe dans cette lâcheté ?

— Le baron désapprouve sa femme, mais il est son esclave, il n'ose lui résister. J'ai assisté à leur entretien.

— Vous avez ?...

— Oui. J'ai entendu la baronne dérouler son plan. Elle s'était défiée de moi jusqu'à ce jour. Elle ne se défie plus de personne, par la raison que personne à présent ne peut sauver M. Roland.

En écoutant ces paroles de Narcisse, continua Hélène, je sentis se glisser en moi un froid mortel.

— Roland se défendra, lui répliquai-je Malheur à ceux qui l'attaqueront ! Ses hommes sont nombreux et résolus. Il faudra, pour les soumettre, organiser un siège et risquer un assaut.

— On a songé à cela, m'a riposté Narcisse. Avant d'employer la force, on emploiera la ruse. La baronne a rendez-vous cette nuit avec M. Roland. Il lui a donné la clef d'un passage secret par lequel elle doit s'introduire dans l'hôtel.

L'entrée de ce passage s'ouvre dans une autre maison et dans une autre rue. On n'en aurait jamais soupçonné l'existence, si M. Roland ne l'eût révélée à la baronne.

Or, elle ira au rendez-vous. Elle s'assurera que les bandits ont avalé le narcotique et qu'ils sont hors d'état de lutter. Puis elle tirera un coup de pistolet en l'air. Ce sera le signal.

— Un narcotique ! exclama Roland, qui, stupéfié, livide d'horreur, d'indignation et de surprise, était resté pareil à une statue. — Quel narcotique ?

— Ah ! fit Hélène, c'est vrai. J'oubliais de vous expliquer cela.

Maugreval, la sueur au front, tendit l'oreille dans la direction des salles où, une heure auparavant, ses hommes se querellaient à grand bruit. Il remarqua, non sans frémir, qu'un silence complet avait succédé aux rumeurs. Ses cheveux se hérissèrent.

— Oui, accentua Hélène. Ils dorment. On a gagné l'un des vôtres, et il ne leur a versé, à partir de minuit, que du vin préparé de manière à les engourdir. Oh ! madame de Jourdy est une adroite personne. Elle a tout prévu.

Roland s'étreignait les tempes à deux mains.

— Est-ce possible ? Que lui avais-je fait ? Pourquoi tant de haine ? A quel propos cette froide et lâche trahison ?

— Ainsi, fit Hélène amèrement, c'est elle encore qui vous occupe !... Vous vous demandez pourquoi elle vous a perdu, et vous ne vous demandez pas comment il se fait que j'aie pu pénétrer ici à sa place.

Je vais vous l'apprendre cependant.

La première pensée de Narcisse, quand il connut le complot, fut pour moi. Il songea aussitôt à l'épouvantable coup qui allait me frapper en vous atteignant. Que pouvait-il faire pour me l'éviter ? Rien. Et toutefois il jugea possible de retarder la catastrophe.

Pendant que la baronne et son mari étaient encore à table, il se glissa dans l'appartement particulier de madame de Jourdy. Tout y était prêt pour son travestissement prochain. Ses habits d'homme étaient sur un meuble, et auprès d'eux la clef du passage secret.

Narcisse vola cette clef, vola ces vêtements et m'apporta le tout. Il avait réfléchi que cela forcerait vos adversaires à changer de tactique, et que, par conséquent, vous y gagneriez quelques heures. Vous devinez le reste, Roland. J'ai revêtu ce costume. J'ai mis ce masque et je suis accourue à vous.

Les agents qui fourmillent aux alentours de l'hôtel m'ont laissée entrer. Ils m'ont prise pour la baronne.

Et maintenant, je vous le répète, vous êtes perdu, bien perdu. Ne caressons pas de chimères. Il n'existe pour nous aucun moyen d'évasion.

Mais, ajouta la jeune femme en décrochant un poignard fixé à la panoplie, — il nous reste un sûr moyen de délivrance : le voici. Quand tu voudras nous partirons pour l'éternité.

Roland plongea ses yeux dans les yeux d'Hélène. Elle était calme, souriante, presque joyeuse. Un dévouement sans bornes et une indicible tendresse irradiaient de ses prunelles.

Il l'attira sur son cœur et lui mit un baiser au front.

— Merci ! fit-il lentement. Ton âme est vaillante, et je t'aime !

— Je le sais, dit-elle avec un sourire.

Il reprit :

— Sais-tu aussi que je t'aime uniquement ? que je n'ai jamais aimé que toi, et que, m'agré les folles ivresses de mon cerveau, tu as seule habité mon cœur !

— Je le sais, répéta-t-elle.

— Eh bien, nous mourrons ensemble, s'il le faut. Mais avant de mourir, vive Dieu ! allons voir s'il nous est absolument interdit de nous défendre. Viens !

Et Roland saisit la main d'Hélène.

Il avait redressé sa haute taille. Son front orgueilleux semblait maintenant défier le destin. Sous sa moustache fine et brillante ses dents étincelaient.

— Qu'espères-tu ? lui demanda la jeune femme.

— Peu de chose : réveiller une douzaine de dormeurs. Si j'y parviens, messieurs de la police passeront un mauvais quart d'heure.

— Soit ! Essayons, dit-elle.

Et tous deux traversèrent l'enfilade de salons qui précédaient les salles de jeu.

Un spectacle étrange les y attendait.

(*A suivre.*)

d'Aden dans leur chevaleresque et presque incroyable entreprise qui fait le plus grand honneur aux deux jeunes voyageurs et restitue à l'Italie les restes des infortunés qui, poussés par le désir d'ouvrir de nouvelles voies au commerce et à la colonisation, tombèrent victimes de leur courage dans le lointain et sauvage Harrar.

### Le divorce Colyn-Campbell

Nous avons succinctement raconté hier l'interrogatoire du duc de Marlborough.

La déposition de ce principal témoin de la défense a été trop marquante pour ne mériter que la courte analyse que nous en avons donnée.

Voici *in extenso* avec les demandes et les réponses l'interrogatoire du duc:

A la première question de l'attorney général sur ses titres et qualités, le duc de Marlborough répondit :

— Jusqu'à la mort de mon père, j'étais connu sous le nom de marquis de Blanford. J'ai hérité du titre de duc en juillet 1883.

— Avez-vous été l'amant de lady Colyn Campbell ?

— Non.

— A quelle époque avez-vous fait la connaissance de lady Colyn ?

— J'ai fait sa connaissance en 1880 et j'ai continué à la voir jusqu'au printemps de 1881 ; elle n'était pour moi qu'une amie.

Je la voyais quelquefois chez sa sœur, Mme Bolton. A cette époque, elle s'appelait encore Mlle Blood.

— Etiez-vous assez lié avec elle pour lui faire un cadeau ?

— Oui, pour lui donner un éventail.

— Lui avez-vous jamais donné un rendez-vous ?

— Jamais; je n'ai jamais soupé avec elle seule à Cadogan place et ne suis jamais resté avec elle jusqu'à une heure avancée de la nuit.

— Avez-vous, à une époque quelconque, reçu des lettres de lady Colyn.

— J'en ai reçu quelquefois, mais ne les ai point conservées.

— Que renfermaient ces lettres ?

— C'étaient des lettres absolument ordinaires.

— On a dit que vous receviez deux ou trois lettres par jour de lady Colyn. Est-ce vrai?

— Non.

— Lors du lancement de l'*Invicta,* lady Colyn Campbell vous a-t-elle écrit ?

— Oui. Elle me priait de ne plus aller à Cadogau place, son mari lui ayant reproché de recevoir des visites d'hommes. Cela me parut absurde, et depuis je n'ai plus jamais mis les pieds chez elle.

— Vous êtes-vous jamais trouvé dans le salon avec lady Colyn, après avoir fermé la porte au verrou ?

— Jamais.

— Est-il vrai que de Roche vous ait trouvé passant votre bras autour de la taille de lady Colyn ?

— Cela est faux.

— Etes-vous jamais entré à Leigh dans la chambre à coucher de lady Colyn?

— Jamais.

— Etiez-vous à Purfleet du 12 au 14 août 1882?

— Oui.

— Lady Colyn était-elle avec vous?

— Non.

— Vous êtes-vous jamais rencontré seul avec lady Colyn dans une chambre à coucher à Paris?

— Non. Je n'avais jamais entendu parler de tout cela avant ce procès. Quant à l'incident raconté par le cocher de cab, voici ce qui en est :

Je rencontrai dans la rue la sœur de lady Colyn, qui m'annonça que cette dernière était dangereusement malade. A mon retour chez moi, j'écrivis deux lettres, l'une à lady Colyn, l'autre à lady Miles, et je les expédiai toutes deux par le même cocher.

J'écrivais à lady Colyn pour lui demander des nouvelles de sa santé, et le cocher avait ordre, dans le cas où il n'aurait pas de réponse à Cadogan place, de porter la seconde lettre chez lady Miles, à Cornwale Gardens.

— Avez-vous reçu une réponse ?

— Oui. Un simple billet, et c'est tout ce que j'ai eu commun avec ce cocher.

M. Finlay interroge alors le duc, qui déclare ne pas se rappeler, d'une manière précise, à quelle époque il a commencé à correspondre avec lady Colyn. Il est possible qu'elle lui ait écrit, à l'époque où elle était chez miss Nisbett, en Irlande.

— Pouvez-vous jurer que toutes vos lettres à lady Colyn étaient absolument innocentes ?

— Absolument.

— Vous avez été poursuivi pour avoir commis l'adultère avec lady Aylesford ?

— Oui.

— Avez-vous eu des relations avec lady Aylesford dans son domicile conjugal ?

— Oui.

— Vous avez abandonné votre femme, et vous avez vécu, je crois, pendant deux ans avec lady Aylesford sous le nom de M. et Mme Spencer ?

— Je n'ai jamais porté ce nom. J'ai fait seulement un court voyage à Paris.

— Vous avez abandonné votre femme, puis, ayant obtenu votre pardon, vous avez repris la vie commune jusqu'au moment où vos relations d'adultère avec lady Aylesford ont commencé ?

— Oui.

— Comment l'attorney général a-t-il été amené à dire que vous diriez au jury n'avoir jamais été à Purfleet avec une dame ?

— Il y a été amené par la force même des instructions qu'il avait reçues de mes solicitors, et que j'ai confirmées moi-même dans une entrevue que j'ai eue avec lui.

— Lui-avez-vous dit que cette déclaration était vraie ?

— J'ai dit à l'attorney général ce que j'avais dit à tout le monde, avant de venir à cette barre, que j'étais seul.

En faisant cette déclaration, j'entendais dire, et je tiens à ce que l'on ne s'y méprenne pas, que j'étais seul, au point de vue des accusations qui font l'objet de ce procès.

— Sous quel nom étiez-vous à Purfleet ?

— Sous le nom de M Perrey.

— Aviez-vous Mme Perrey avec vous ?

— Oui.

— Qui était-ce ?

— C'était une femme.

L'interrogatoire s'arrête sur cette courte et mystérieuse réponse.

## L'ÉCOLE LYONNAISE D'ESCRIME

A propos du brillant assaut d'armes que l'École lyonnaise d'escrime a donné mardi soir au théâtre du Gymnase, et qui a été, comme nous l'avons dit, un véritable succès, nos lecteurs nous sauront peut être gré de leur faire connaître un peu plus cette Société assurément trop modeste, et pas assez connue, quoi qu'elle soit la plus ancienne de toutes les salles d'armes de Lyon.

L'Ecole lyonnaise d'escrime a été fondée en 1853, il y aura bientôt 34 ans, sous le nom de Société lyonnaise d'escrime, par une dizaine de jeunes gens qui se réunirent d'abord trois fois par semaine, le soir, dans un modeste local au rez-de-chaussée, dans la rue Tronchet. Le regretté Maître Charbonnier dont le nom est encore si connu à Lyon, fût le premier professeur de cette Société : il y passa juste la moitié de sa vie, et mourût en 1881 à l'âge de 56 ans, après avoir, pendant 28 ans, formé, dans la salle, de vrais élèves qui sont devenus d'ailleurs aujourd'hui l'élite de nos tireurs lyonnais.

Réagir le plus possible contre l'engourdissement physique que donne forcément à la longue la vie de bureau même aux natures les plus solides, tel fût le but des fondateurs, tel est encore le but de l'Ecole, aujourd'hui surtout que la France doit compter absolument sur la vigueur physique de tous jusqu'au moins à l'âge de 40 ans.

En 1864, la Société lyonnaise d'escrime dont le nombre des adhérents avait triplé en peu de temps, fût obligée de prendre un local plus grand et d'ouvrir ses portes tous les soirs. Elle se transporta au centre même de la ville, au n° 10 de la rue Palais-Grillet, où elle est encore aujourd'hui, et où de nouveau encore elle se trouve trop à l'étroit.

En 1870, après la guerre, il y eut pour les armes un engouement nouveau, chacun ayant plus ou moins été pendant la campagne habitué aux exercices et aux fatigues corporelles. Le nombre des membres actifs atteignit près de 50 ; des membres honoraires, au nombre de 40 aujourd'hui, furent créés, et la Société prit le titre d'Ecole lyonnaise d'escrime. Elle était devenue, en effet, par son importance et son renom, une véritable école, une pépinière de tireurs.

Le professeur actuel est M. Balthazar, ancien adjudant premier maître de l'armée. M. Balthazar, comme tous les nouveaux maîtres d'armes, sort de l'Ecole d'escrime de Joinville. Il continue dignement à la salle de la rue Palais-Grillet les bonnes traditions de Charbonnier.

Depuis quelques années, sur la demande de plusieurs sociétaires, la salle est ouverte pendant la journée, deux heures dans la matinée, deux heures dans l'après-midi, et enfin tous les soirs, sauf le dimanche, à partir de 8 heures.

Pendant l'hiver, le vendredi de chaque semaine est désigné comme jour de réception. Ce jour-là, tous les maîtres d'armes de la garnison, beaucoup de maîtres civils, de nombreux amateurs des autres salles se donnent fidèlement rendez-vous rue Palais-Grillet ; et dès 8 heures 1/2 commencent sur les trois planches de la salle d'armes des assauts ininterrompus, qui durent quelquefois jusqu'à près de minuit ; et quand on se sépare après ces cordiales réceptions et ces luttes courtoises, c'est pour se donner rendez-vous au vendredi suivant. Ces assauts se continuent ainsi jusqu'aux beaux jours de l'été, où la campagne, les excursions, les voyages, ou la chasse, interrompent pour quelque temps ces réunions si suivies et si amicales.

Un mot, en terminant, sur l'organisation de l'Ecole. Elle s'administre elle-même. Elle a son président, son vice-président, deux secrétaires, et un trésorier. Nul ne peut-être admis s'il n'est présenté par un membre actif ou honoraire ; le nouveau est affiché pendant 15 jours dans la salle d'armes ; une seule opposition entraînerait sa non-admission. On ne paye pas de droit d'entrée : les cotisations sont mensuelles, et vu le nombre des sociétaires, elles sont très minimes. Les engagements sont annuels. Enfin il est absolument défendu à la salle d'armes de parler religion ni politique.

Avec un règlement aussi sage les relations ne peuvent manquer d'être correctes, les amitiés durables se cimentent. Une fois sociétaire, on n'abandonne plus la salle d'armes : aussi trouve-t-on dans la salle Balthazar des tireurs inscrits à l'école depuis 1859 comme M. Patricot et M. Rivoire, d'autres, comme M. le capitaine Feys, président de l'école, qui le jour même de l'assaut du 14 décembre entrait dans sa 21e année de salle.

# CHRONIQUE
## LYON

### L'Académie de Lyon

I

Quand on s'aventure à travers les labyrinthes du palais Saint-Pierre, on finit par entrer dans une grande salle aussi sombre que carrée. Une désolante décoration néogrecque l'enlaidit à souhait et quelques objets d'art dans le goût de « la visite du duc d'Aumale aux ateliers de Carquillat »(tissée) ajoutent encore à sa froide horreur.

Cette salle redoutable était autrefois une chapelle. Chapelle elle est restée plus que jamais. On y officie toujours. Les aumoniers sont devenus des pontifes et les dames de Saint-Pierre sont simplement remplacées par nos immortels : Le culte ne fait que gagner en solidité.

Le mobilier se compose essentiellement et uniquement d'une table et de soixante chaises, dont une plus laide et plus volumineuse que les autres: c'est celle du président. Quant à la table, c'est un monument immense et circulaire dont la piste d'un cirque donne assez bien l'idée. Cette comparaison éveillant d'ailleurs l'idée de cabrioles, on voit aussitôt par la pensée, les académiciens de Lyon, exécutant la colonne humaine: M. Hignard, grimpé sur le dos de M. de Cazenove pendant que M. Valson crierait: miousic ! miousic! spectacle autrement gai que celui de la lecture d'un mémoire de M. Berlioux sur ce sujet palpitant : De l'influence de saint Labre sur les végétations parasitaires dans la chevelure des habitants de la Haute-Savoie.

Malheureusement, les exercices physiques des académiciens du temps jadis ne sont plus pratiqués par nos immortels qui, sachant qu'ils ne périront pas, n'éprouvent nul besoin de se désankyloser ; et les séances de notre cénacle sont calmes et graves.

Parfois, au milieu de la somnolence générale, on voit naître une dispute terrible entre deux historiens. Il s'agit d'un débat d'une gravité exceptionnelle : décider par exemple si, l'inscription du 317e tombeau trouvé dans la montée du Chemin Neuf, signifie que Bibicarius, citoyen romain, a affranchi son esclave Tutupanster ou bien si elle démontre que Tutupanster, municipe, a fait une offrande au Dieu Bibicarius.

*M. de Cazenove.* — Je tiens pour le Dieu Bibicarius. J'ai failli le découvrir dans des fouilles de Bron.

*M. Falsan.* — Bibicarius est un simple citoyen romain.

*M. Beaune.* — C'est Tutupanster qui a fait l'offrande.

*M. Tisserant* (de Mâcon). — Non, c'est Bibicarius...

Et la discussion continue... palpitante... émouvante... et surtout utile.

Mais le moment est venu de présenter les héros de ces fêtes de l'intelligence. Procédons.

(*A demain*)

E. P. De Damoclès.

### Les crues

La crue du Rhône semble s'être arrêtée, mais celle de la Saône continue.

Elle atteindra son maximum à Chalon demain, lundi, qui, cependant, ne dépassera guère a l'étiage 5m50. La crue du Doubs est arrêtée.

La Saône marquait hier soir, à Verdun 5m36 ; à Chalon, 4m85 ; à Mâcon, 4m50.

A Lyon, elle couvre aujourd'hui le bas-port.

Sur le parcours de Lyon à Chalon, son débordement a presque atteint les limites de la dernière crue qui a occasionné de si terribles dégâts.

En certains endroits, les eaux s'étendent à près d'un kilomètre de distance, et aussi loin que la vue peut porter, on ne distingue que des têtes d'arbres émergeant des eaux, la crête des haies marquant les propriétés, et des maisons isolées ou par petits groupes, dont les communications sont coupées. Le spectacle est désolant.

Heureusement, le beau temps semble s'établir, et les riverains commencent à espérer la fin de l'inondation qui menace de compromettre gravement les récoltes du printemps.

### Les informations du « Nouvelliste »

Nous continuons à demander au *Nouvelliste* le nom de l'agent X...

Pas de réponse, bien entendu. Encore une de ces merveilleuses informations dont il ne reste rien quand on les examine de près.

Et ne pouvant répondre à cette question précise, le *Nouvelliste* se hâte de chercher un autre terrain de discussion. Il essaie d'interpréter en sa faveur le vote du conseil municipal relatif à la direction des théâtres et d'établir que cette décision nous donné tort et lui donne raison. En somme, le *Nouvelliste* espérait grâce à la campagne organisée par les journaux réactionnaires, obtenir un vote de résiliation contre M. Campo-Casso. Il y a eu deux voix pour cette résiliation. Si le *Nouvelliste* considère ceci comme un succès, il n'est pas difficile.

Le conseil n'a pu se refuser ensuite à voter dans le sens de l'application exacte des termes du cahier des charges, et ceux qui ont le plus défendu M. Campo-Casso, M. Bouffier, par exemple, ont voté l'ordre du jour proposé. On voulait la résiliation, il faut se contenter du rappel à tel ou tel article dudit cahier des charges. C'est une faible consolation.

Ne trouvant toujours point son agent X··· le *Nouvelliste* a essayé aussi de le faire oublier en parlant de l'emprunt. Le maire, dit-il, aurait été mis en minorité. Comment cela ? Sur la question du principe d'un emprunt, l'administration a eu la majorité. Dans les conseillers choisis pour former la commission, il se trouve, en effet, un nombre supérieur de membres pris parmi ceux qui avaient repoussé le principe absolu, avant examen par une commission, mais qui ne seront pas opposés à un emprunt si l'étude qu'ils vont faire des dossiers leur en démontre la nécessité. Le conseil après avoir voté le principe, a élu les conseillers les plus aptes au travail difficile de la commission d'emprunt. Rien de plus simple.

Au lieu de chercher à égarer les discussions, le *Nouvelliste* ferait mieux d'employer sa sagacité à retrouver l'agent X··· S'il y renonce ce sera encore une des fameuses informations réduite à rien. On finira par ne plus les compter.

### L'affaire de Caluire

Nous lisons dans le *Lyon Républicain* :

Le *Nouvelliste,* le journal au fil paradisiaque a annoncé que l'on recherchait une femme qu'il accusait d'avoir conduit la main de l'auteur du crime de Caluire. Ces renseignements sont faux.

A l'heure actuelle il n'y a ni amoureux, ni femme sur qui on puisse concevoir le moindre soupçon.

Aucune arrestation n'est imminente et l'enquête se débat jusqu'à ce jour dans des recherches vaines.

L'affaire est donc plutôt prête d'être classée qu'à aboutir.

Pas heureux le *Nouvelliste* que l'on a déjà pris en flagrant délit de mensonge dans l'affaire du prétendu agent X...

Au fait et l'agent X... ? celui qui est révoqué pour avoir « vendu la mèche... ? » Il n'en est plus question ?

### Le nouveau funiculaire

On lit dans le *Petit Lyonnais* :

L'un de nos correspondant de Paris nous informe que sur les pressantes sollicitations de M. Gailleton, maire de Lyon, M. Millaud, ministre des travaux publics, va s'occuper de mener à bonne fin cette affaire qui intéresse à un si haut degré la population laborieuse de notre cité.

M. Millaud ayant demandé 12 exemplaires du cahier des charges, ils lui ont été expédiés immédiatement pour être remis à MM. les membres du Conseil d'Etat.

Tout fait espérer une solution dans le courant du mois de janvier prochain.

### Tribunal de commerce

Nous recevons une lettre relative aux élections. Notre correspondant se plaint du peu de renseignements qu'ont les électeurs sur les candidats qui sont proposés. Nous regrettons qu'il n'ait pas jugé à propos de signer sa lettre et nous renouvelons à ce sujet, ce que nous avons dit maintes et maintes fois : Nous ne pouvons insérer les communications anonymes. Nous nous tenons à la disposition de la personne qui nous a écrit sa lettre et son contenu.

### Le banquet du Bicycle-Club

Charmante soirée chez Casati hier soir. Le Bicycle-club lyonnais nous conviait à son grand banquet annuel, un banquet de cinquante couverts auquel prenaient part avec les excellents membres du Bicycle les délégués des sociétés de cyclistes et les principales notoriétés du sport vélocipédique de la région.

C'est M. Casati lui-même, en sa qualité de président du Bicycle, qui occupait la place d'honneur.

Inutile de dire que, sous l'œil vigilant de ce maître amphytrion, le service a marché à souhait et que les vins généreux qui ont circulé semant l'entrain et la bonne humeur autour de la table, n'étaient point précisément de médiocre marque.

Au dessert M. Casati a prononcé une allocution très applaudie. Puis on a successivement entendu M. Crépel, délégué du bicycle de Genève, M. Dumollard, délégué de Grenoble et M. Marietton, président du Cyclophile lyonnais, lequel a hautement prôné l'union et la confraternité entre les divers clubs cyclistes du sud-est de la France, en faveur d'une action commune.

Un discours de M. Paillet que l'on s'est accordé à trouver trop court, et quelques paroles prononcées par un de nos confrères au nom de la presse, ont clos la série des toasts.

On a le plus joyeusement du monde terminé la soirée.

### Logements militaires

Voici le nouveau règlement pour les logements militaires.

Désormais les officiers et les fonctionnaires militaires qui sont logés à leurs frais ne seront tenus de fournir le logement aux troupes qu'autant que le logement qu'ils occupent excède, quant au nombre de pièces, celui qui serait affecté à leur grade et à leur emploi dans les bâtiments de l'Etat.

Sur l'état de ressources, les maires ne tiendront compte que du logement qui excède le le nombre de pièces affectées au service militaire.

Les détenteurs de caisses publiques déposées dans leur domicile, les veuves et les filles vivant seules et les communautés religieuses de femmes, les officiers et fonctionnaires militaires logés à leurs frais dans leur garnison ou résidence ne seront tenus de fournir le cantonnement que dans les dépendances de leur domicile qui peuvent être complètement séparées des locaux occupés pour l'habitation.

L'indemnité pour le logement des militaires ne sera due qu'autant que le nombre de lits occupés dans le courant du même mois excédera le triple du nombre des lits portés sur l'extrait des tableaux. L'excédent seul aura droit à l'indemnité.

### Propagation de la vaccine

Sur la proposition de l'Académie de médecine, le ministre du commerce et de l'industrie vient de décerner un certain nombre de médailles d'argent aux personnes qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine. Dans la liste qui est publiée par le *Journal officiel,* nous trouvons les noms suivants dans notre région :

MM.

Bosq, docteur en médecine, à Guillestre (Hautes-Alpes) ;

Chapoy, docteur en médecine à Besançon (Doubs) ;

Coche, docteur en médecine à Rives (Isère) ;

Genoud, docteur en médecine à Thonon (Haute-Savoie) ;

Lagarde, docteur en médecine à Vals (Ardèche) ;

Plot, docteur en médecine à Aiguebelle (Savoie) ;

Pize, docteur en médecine à Montélimar (Drôme) ;

Pouzol, docteur en médecine à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) ;

MMes

Chapuis, sage-femme à Lompnes (Ain) ;

Lassalle, sage-femme à Valence (Drôme) ;

Thibaut, sage-femme à Saint-Germain-Laval (Loire) ;

Thomas, sage-femme à St-Claude (Jura) ;

### Fête de l'Harmonie Gauloise

La charmante fête donnée hier soir, au Folies-Bergères, sous le titre modeste de soirée de famille — bien nombreuses familles alors — a réussi au-delà de toute espérance. Jamais croyons-nous la population lyonnaise n'avait répondu avec tant d'empressement à l'invitation de nos sympathiques gaulois. Les organisateurs eux-mêmes, habitués cependant aux succès de la Société, étaient surpris de voir tant de monde envahir la trop petite salle de l'avenue de Noailles. Plus de mille personnes ont dû s'en aller sans avoir pu pénétrer aux Folies-Bergères et dans ce nombre nous avons aperçu sous les fourrures et les manteaux de bien jolies toilettes qui auraient augmenté l'éclat de la fête.

Le concert a été parfait autant par le programme que par les interprètes. L'Harmonie gauloise, sous l'habile direction de son chef, M Clovis Lambert, la Philharmonique du VIe arrondissement, MM. Massart, Albert, du Grand-Théâtre ; Grisard, de l'Harmonie gauloise ; Rose, le désopilant comique lyonnais ; Mmes Panseron et Poissonnier, ont tour à tour été chaleureusement applaudis.

Entre la première et la deuxième partie du concert, une quête faite au profit des inondés du Midi a produit la somme de 301 fr. 50.

A minuit, la Philharmonique ouvre le bal qui a été des plus brillants et surtout des plus corrects et des mieux composés. Nous insistons particulièrement sur ce point. On était en excellente compagnie. Aussi le jour commençait à poindre, que l'entrain et la gaieté étaient encore à leur comble.

### Les lois fiscales du canton de Vaud

A propos des nouvelles lois relatives aux étrangers propriétaires en Suisse, nous recevons la communication suivante :

Lyon, 18 décembre 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis la nouvelle loi fiscale qui sera en vigueur dans le canton de Vaud à partir du 1er janvier 1887, j'ai souvent entendu émettre par des citoyens français ayant des propriétés dans le canton de Vaud l'opinion qu'ils vont se trouver frappés injustement par cette nouvelle loi d'après les termes de laquelle l'Etat va les imposer pour toute leur fortune, qu'ils n'ont donc plus qu'à vendre les propriétés qu'ils possèdent dans le canton de Vaud pour échapper à cette injustice.

Dans l'intérêt de la vérité et pour dissiper les craintes d'amis que chaque citoyen Vaudois serait désolé de voir quitter les bords du bleu Léman, les articles 20 et 21 de la nouvelle loi Vaudoise doivent être interprétés de la façon suivante :

Après deux ans de résidence continue, un étranger doit payer l'impôt pour la fortune mobilière qu'il a dans le canton de Vaud et ce n'est que lorsque l'étranger aura résidé d'une façon continue depuis dix années qu'il devient contribuable pour la totalité de sa fortune.

*Donc l'étranger peut passer indéfiniment trois, six ou huit mois par an dans le canton de Vaud sans tomber sous le coup de la nouvelle loi fiscale.*

Veuillez, je vous prie, faire connaître ces renseignements utiles, par la voie de votre estimable journal et recevez Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. Mégroz.

### Société du Centenaire 1789

Un grand concert-conférence, organisé par la Société du Centenaire de 1789, aura lieu au Grand-Théâtre de Lyon, le dimanche, 9 janvier prochain.

La conférence sera faite par M. Maurice Rouvier, député et ancien ministre.

Des cartes sont déposées au siège de la Société, 7, rue Lanterne.

### Arbre de Noël des Alsaciens-Lorrains

Cette fête aura lieu le 25 décembre, à une heure, au palais de la Bourse, avec le concours de plusieurs artistes du Grand-Théâtre et d'une musique militaire.

Le sapin traditionnel, brillamment illuminé, abritera sous ses vastes branches, les cadeaux destinés aux jeunes Alsaciens-Lorrains.

Les dames patronesses de l'œuvre et les membres de la commission d'organisation, renouvellent leur pressant et chaleureux appel en faveur des déshérités de la fortune, victimes innocentes d'une guerre néfaste; ils comptent sur la générosité et le patriotisme de tous les Lyonnois, sans distinction d'origine, pour récolter une abondante moisson d'offrandes qui leur permette de faire goûter à plus de 400 enfants, le plaisir que procure le cadeau de Noël.

*N. B.* — Prière d'envoyer les dons, soit au siège de la Société de secours, 6, rue Delandine, soit aux adresses suivantes :

Mesdames Anstet, quai de la Guillotière, 23 ; Beltz, place Perrache, 10 ; Bloch, rue Martin, 3 ; Bloch, rue de la Charité, 66 ; Brisac, rue des Archers, 10 ; Chenest, rue Victor-Hugo, 16 ; Franck, rue Saint-Dominique, 3 ; Gaismann, quai de Retz, 3 ; Geneste, cours du Midi 66 ; Georgier, rue Bugeaud, 72 ; Gerson, rue Paradis, 2 ; Gloxin, Grande-Rue-Saint-Clair, 116 ; Gruber, quai des Brotteaux, 14 ; Heilmann, rue Pierre-Corneille, 9 ; Hoffherr (Ch.), cours Morand, 10 ; Hoffherr (Fr.), cours du Midi, 33 ; Monoyer, cours de la Liberté, 1 ; Müller, rue Franklin, 49 ; Parmentier, cours du Midi, 1 ; Pélissier, rue Saint-Dominique, 14 ; Spitz, place de la République, 53 ; Thaller, rue Victor-Hugo, 13 ; Ulmo (Jules), rue des Archers, 7 ; Vallet, quai de la Guillotière, 28 ; Wettz, cours du Midi, 17 ; Wend-Bing, rue Malesherbes, 15 ;

### Les obus à la Mélénite

Le ministre de la guerre a pris des dispositions pour que nos forts d'arrêt soient munis de l'obus à la mélénite pour le printemps prochain.

La commande est de 220,000 obus pour le canon de Bange de 155 ; ils seront chargés et armés de fusées percutantes à Bourges.

Les enveloppes en acier seront fabriquées dans les usines de Brunon, à Rive-de-Gier.

Chacun de ces engins vide pèse 28 kilog. ; le prix d'un kilog. de mélénite est d'environ 3 fr. 50.

En conséquence de cet arrêté, les forts de Lyon vont être incessamment pourvus de ces terribles engins.

### L'exposition de la Santé

L'exposition internationale de la Santé, qui va s'ouvrir rue Vaubecour, 40, près le cours du Midi, s'annonce comme un véritable succès. Les produits destinés à cette grande exhibition affluent de toutes parts ; les camions succèdent aux camions, et les employés chargés de l'installation se demandent avec inquiétude comment ils s'y prendront pour caser convenablement ces incessants arrivages.

Heureusement l'organisateur général de l'exposition est homme de ressource ; tout sera installé et bien installé, et si les 2,800 mètres carrés réservés aux exposants ne leur suffisent pas, il s'arrangera de façon à contenter tout le monde en prenant, sur les dépendances de son local, tout l'espace nécessaire.

L'ouverture officielle de l'exposition reste fixée au mardi, 21 courant, à une heure et demie. Pendant toute la durée de l'exposition un excellent orchestre se fera entendre dans les vastes galeries du premier étage.

### Le pont de Chazay-d'Azergues

Le département du Rhône vient de conclure définitivement un traité aux termes duquel est rachetée, à partir du 1er janvier 1887, la concession du droit de péage, perçu sur le pont suspendu de Chazay-d'Azergues.

Ce pont sera livré gratuitement à la circulation à partir du 31 décembre, à minuit.

### Elections au conseil départemental

*Réunion plénière du jeudi 16 décembre 1886, au Palais de la Bourse.* — Mesdames les Institutrices et Messieurs les Instituteurs de l'Enseignement privé laïque du département du Rhône, ainsi que Mesdames et Messieurs les Professeurs adjoints de cet enseignement, convoqués par la voie de la Presse, se sont réunis au nombre de 96, à l'effet de s'entendre sur le choix définitif de leur candidat au conseil départemental.

Monsieur Latruffe nommé président, a rendu compte des résultats de la réunion du 9 courant, qui avait donné une grande majorité à M. Barillot. Après une longue discussion le vote au bulletin secret a ratifié pleinement le choix qui avait été fait, car au 1er tour de scrutin, 80 suffrages sur 95 votants ont été exprimés en faveur de M. Barrillot, chef d'institution à Lyon, professeur à la Société d'Enseignement professionnel.

En conséquence, les membres de l'assemblée prient leurs collègues du département du Rhône, qui n'ont pu se rendre à leur appel, de vouloir bien accorder leurs suffrages au candidat désigné par le vote dans ces deux réunions.

Voici, d'après *Lyon-Médical,* l'état sanitaire de notre ville pour la semaine qui vient de s'écouler :

Maladies régnantes. — Quelques décès de moins que la semaine précédente : 164 au lieu de 180, mort-nés exclus.

Cette diminution du coefficient mortuaire n'est pas l'indice d'un état sanitaire satisfaisant étant constatée l'augmentation du nombre des malades.

C'est du côté des organes thoraciques que l'on observe les déterminations morbides le plus nombreuses et les plus graves, sous forme de bronchites capillaires, de broncho-pneumonies et de fluxions de poitrine.

Toujours des pleurésies, des angines inflammatoires et des fièvres catarrho-rhumatismales.

Les localisations cérébrales (méningites et apoplexies) se maintiennent à un chiffre assez élevé.

Quant aux maladies infectieuses, elles font peu parler d'elles, exception faite pour la diphtérie qui a fourni trois décès.

Sur les 164 décès hebdomadaires : 112 en ville et 52 dans les hôpitaux civils, il y a 23 enfants âgés de moins d'un an.

*Mortalité de Lyon* (population en 1886 : 400,410 habitants). Pendant la semaine finissant le 4 novembre 1886, on a constaté 164 décès :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Variole | 0 | Catarrhe pul. chr. | 14 |
| Rougeole | 0 | Maladies du cœur. | 13 |
| Scarlatine | 0 | Entérite, diarrhée. | 6 |
| Erysipèle | 0 | Dyssenterie | 1 |
| Fièvre typhoïde | 2 | Cholérino | 0 |
| — muqueuse | 0 | Choléra nostras | 0 |
| — catarrhale | 0 | Malad. du cerveau | 20 |
| Angine couenneuse | 1 | — moelle épin. | 2 |
| Croup | 2 | Affections chirurg. | 6 |
| Coqueluche | 1 | — cancéreuses | 6 |
| Affect. puerpérales | 0 | Autres mal. aiguës | 13 |
| Faiblesse congénit. | 7 | Autres mal. chron. | 14 |
| Bronchite aiguë | 8 | Caus. accidentelles | 0 |
| Broncho-pneumon. | 10 | | |
| Pneumonie | 7 | Naissances | 153 |
| Pleurésie | 2 | Morts-nés | 15 |
| Phtisie | 29 | Décès | 164 |

## FAITS LYONNAIS

**Disparition mystérieuse.** — Un enfant de 5 ans 1/2 a disparu dans la soirée du vendredi, à 4 h. 1/2 ; il sortait de l'asile municipal, avenue de Saxe, 248, et se rendait rue de Chartres, 29. Il répond parfaitement à son nom et à son adresse : Marius Grosse, rue de Chartres, n° 29. Prière aux personnes qui auraient pu l'apercevoir, d'en faire part à ses parents qui sont dans la désolation. Signalement : coiffé d'un bonnet de drap noir, tablier cretonne, carrelé bleu et blanc, robe grise en laine. Chose curieuse : ses bas, son pantalon et ses petites galoches ont été trouvés sur le bas-port du quai de la Guillotière, à côté du pont de l'Hôtel-Dieu, et reconnus par les parents.

**Un dangereux malfaiteur.** — Un vol avait été commis dans la nuit du 12 au 13 courant, au préjudice de la veuve Pichon, cafetier, place de la Croix-Rousse, 22. La police, informée, se mit immédiatement à la recherche des voleurs ; ses recherches ont ont été couronnées de succès, elle a réussi à mettre la main sur un individu déclarant se nommer Jöll Galagliau, 43 ans, originaire de Saint-Louis (Canada), auteur de ce vol. Au moment de son arrestation, ce malfaiteur a été trouvé porteur de fausses clés, ciseaux, rossignols, etc... Tout porte à croire que cet individu cache son véritable nom, et qu'on se trouve en présence d'un dangereux malfaiteur, vivant du produit du vol, et qui doit avoir subi déjà plusieurs condamnations.

**Vol avec effraction.** — Profitant d'un moment d'absence de Mme veuve de St-Quentin, montée des Carmes, 15, des malfaiteurs se sont introduits dans l'appartement qu'elle occupe dans la maison, après avoir fait sauter la serrure de la porte qui y donne accès, et ils ont enlevé divers objets d'une valeur de 180 francs environ. D'actives recherches sont faites pour retrouver les auteurs de ce vol.

**Suicide.** — Dans l'après-midi d'hier, un père de famille, traversant le pont Lafayette avec ses deux fils, adressait à l'un d'eux des reproches sur sa conduite : tout à coup celui-ci, au paroxysme de la colère, enjamba la balustrade du pont et se précipita dans le Rhône. Une barque, montée par M. James, se détacha aussitôt de la rive et se mit à la poursuite du corps qu'entraînait le courant. Le jeune homme put être heureusement atteint et ramené sur la berge.

**Tentative de déraillement.** — Une nouvelle tentative de déraillement a eu lieu ce matin sur la voie du chemin de fer de St-Victor à Thizy. Le conducteur a pu heureusement arrêter sa machine en apercevant l'obstacle posé sur la voie. Un grave accident a été ainsi évité. L'auteur de cette tentative est encore inconnu.

## PETITES NOUVELLES

*Revue du Lyonnais.* — Mois de novembre 1886 — Sommaire : I. Michel Dumas, peintre lyonnais, 1812-1885, par Sonnassieux de l'Institut (fin). — II. Les fouilles de la vallée du Formans en 1863, par J.-E. Valentin-Smith (à suivre). — III. Saint Eucher II, évêque de Lyon, par l'abbé Florent Dumas (à suivre). — IV. Etymologie de Lugdunum (notes additionnelles et rectifications), par A. Steyert. — V. Sonnet à Messire N. du P., par Tabel d'Or. — VI. Philologie lyonnaise, par P. — VII. Bibliographie — La vie et les œuvres de Toppfer, par l'abbé Relave. Compte rendu par A. Vachez. — VIII. Chronique de novembre de 1886.

Un an 20 fr. — Bureaux : rue Stella, 3. — Lyon.

*Société de tir de Lyon.* — Sur la demande du groupe des tireurs de section, le Conseil d'administration a décidé que les cibles des concours mensuels (carabine 200 mètres et fusil Gras 300 mètres) seront ouvertes aux sociétaires les mardi 21, jeudi 23 et mardi 28 courant. Le tir commencera à midi et durera jusqu'à la nuit.

*171e Société de secours mutuels.* — La commission prie tous les sociétaires qui n'ont pas leurs livrets à jour de vouloir bien régler le montant de leurs cotisations au domicile de la Société, rue Buisson, 2, avant le 31 décembre prochain pour faciliter les liquidations de fin d'année.

## Courrier universitaire

AIN. Bourg. — *Lycée :* MM. Blesset, maître répétiteur au lycée de Lyon ; Sanson, ancien maître répétiteur au lycée de Troyes ; Brunet, ancien maître auxiliaire au lycée de Lyon ; Perret, ancien maître répétiteur pour l'enseignement secondaire spécial au lycée de Chambéry, sont nommés maîtres répétiteurs au lycée de Bourg.

M. Martinet, chargé de cours de sciences au lycée de Nevers, est chargé, sur sa demande, du cours de mathématiques au lycée de Bourg.

COTE-D'OR. Dijon. — *Lycée :* M. Vincent, professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc, est nommé aux mêmes fonctions au lycée de Dijon.

M. Oudot, ancien maître répétiteur au lycée de Brest, est nommé aux mêmes fonctions au lycée de Dijon.

MM. Iselin, bachelier ès-sciences, ancien maître d'études au collège d'Auxerre ; Lavaux, ancien aspirant répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier sont nommés aspirants répétiteurs au lycée de Dijon.

ISÈRE. Grenoble. — *Faculté des lettres.* — M. Dufayard, professeur agrégé au Lycée de Grenoble, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1886-1887, de faire deux conférences d'histoire ancienne et d'antiquités grecques et latines par semaine à la Faculté des lettres.

*Ecole de médecine et de pharmacie.* — M. Janet, agrégé des sciences, chargé d'un cours de physique à la Faculté des sciences de Grenoble, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire d'un cours de physique à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

*Lycée.* — MM. Fagot, bachelier ès lettres ; Lory et Berthier, bacheliers ès sciences, sont nommés pour 1886-1887, maîtres auxiliaires au Lycée de Grenoble.

*Ecoles communales.* — Un emploi de professeur d'anglais dans les écoles communales de Grenoble est vacant ; traitement 2 500 fr., soumis à retenue. Les candidats pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais sont invités à adresser leur demande au ministère de l'instruction publique (direction de l'enseignement primaire, 1er bureau).

LOIRE. Saint-Etienne. — *Lycée.* — M. Garnier, maître répétiteur au Lycée de Bourg, est nommé aux mêmes fonctions au Lycée de Saint-Etienne.

Roanne. — *Collège.* — M. Bertholllet, bachelier ès lettres, est nommé maître d'études au collège de Roanne.

*Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de St-Cloud.* — Les candidats aux Ecoles normales supérieures seront, à partir de 1887, appelés à subir un examen sur les langues vivantes et le dessin.

L'examen de langues vivantes, commun aux candidats et l'ordre des sciences et de l'ordre des lettres, comprendra une composition écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite pour laquelle il sera accordé une heure et demie, consistera en un thème anglais ou allemand. Un dictionnaire sera autorisé.

L'épreuve orale consistera en une explication à livre ouvert d'un passage pris dans les *Fables de Lessing* ou dans les *Essais de Macaulay sur l'histoire d'Angleterre* (extrait au chapitre III) L'explication ou texte sera suivie d'interrogations sur les éléments et la grammaire, sur les principales règles de la syntaxe et de la construction. La durée de l'épreuve ne dépassera pas un quart d'heure. Les candidats devront mentionner dans leur demande d'inscription la langue sur laquelle ils désirent subir l'examen.

L'examen de dessin consistera pour ces candidats de l'ordre des sciences en une composition de dessin géométrique ou d'ornement, et, pour les candidats de l'ordre des lettres, en une composition de dessin d'ornement. Trois heures seront accordées pour cette épreuve.

Les sujets de l'une et l'autre composition seront tirés des programmes de l'enseignement ou dessin dans les Ecoles normales.

## THÉATRES ET CONCERTS

**Grand-Théâtre.** — Aujourd'hui dimanche, 19 décembre 1886, *Faust,* grand-opéra en 5 actes et 12 tableaux. M. Jourdain remplira le rôle de Faust. M. Berlsomme, celui de Mephisto, Mlle Verheyden, celui de Marguerite. M. Jourdain n'étant pas complètement remis de son indisposition n'a pu jouer le rôle d'Eleazar de la Juive Mais il s'est mis à la disposition de l'administration pour interpréter *Faust,* qu'il a déjà joué à l'Opéra. Demain lundi, 3e représentation de : *Le Prophète,* avec M. Massart, Mlles Vidal et Hamann.

**Théâtre des Célestins.** — Aujourd'hui dimanche, à la demande générale, une dernière représentation en matinée du *Conseil Judiciaire,* le spectacle commencera à 1 h 1/2, par *Bétinois de Bayeux.* Le soir à 7 h. 1/2, *Bétinois de Bayeux,* le *Chef de Division* et le *Voyage de M. Perrichon.* A l'étude, les *Femmes Collantes* et les *Petites Manœuvres.*

**Cirque Rancy.** — Relâche.

**Cirque Continental.** — Aujourd'hui dimanche, deux représentations : à 3 heures, matinée ; à 8 heures, soirée extraordinaire.

**Théâtre des Variétés.** — Ce soir, le théâtre des Variétés, depuis si longtemps abandonné, ouvre ses portes au public. La direction a monté, avec le plus grand soin, le *Tyran,* grand drame historique en cinq actes, dû à la plume d'un auteur lyonnais, M. Gaud. On dit beaucoup de bien de cette pièce nouvelle et nul doute que la salle ne soit trop petite pour contenir les spectateurs désireux d'applaudir cet important ouvrage.

**Folies-Bergère.** — Le carnaval de 1887 s'annonce bien ; les soirées dansantes de la salle de l'avenue de Saxe font salle comble chaque dimanche Les séances de patinage, avec orchestre, de deux à six heures du soir.

**Ménagerie Pianet.** — Aujourd'hui, à trois heures, M. E. Pianet, offre une séance aux élèves des écoles et familles. Cette représentation sera certainement une des plus émouvantes car le célèbre belluaire fera exécuter à ses fauves de nouveaux exercices. Aux deux séances, repas des animaux.

**Loterie de Nice.** — Cette loterie offre son cinquième tirage le 26 *décembre prochain*. Il se compose d *175 lots* **160,000 francs** payables en argent à la Banque de France.

C'est donc le moment de prendre des billets si l'on veut concourir à ce tirage ainsi qu'au tirage définitif dont le *gros lot* est de **500.000 francs**.

L'*Agence Fournier 14, rue Confort* possède un joli choix de billets au prix de *un franc* l'un. Port en sus par correspondance. *Remise importante sur la vente en gros.*

Faites vous-même, pour **1 fr 25**, un litre **Vin de Quina** avec **Quina Abric**. Pharmacie Janoly, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville. e 13:974

## DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles LORDEREAU et GOBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

**Mlle Germaine LORDEREAU**

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le mardi 21 courant, à 9 h. 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile des parents, rue du Commerce, 30, pour se rendre à l'église Saint-Polycarpe, et de là au cimetière de Loyasse.

# Les Dépêches

## DÉPÊCHES DE LA MATINÉE

Paris, 19 décembre.

**La Presse.** — M. Grévy a reçu hier M. de Brazza et le général Jamont, revenant du Tonkin.

— Suivant l'*Intransigeant*, l'enquête relative à l'affaire Barême aurait réellement abouti ; mais le parquet aurait des raisons spéciales de ne pas arrêter l'individu sur lequel pèsent de graves présomptions.

— La *Justice* dit qu'en présence des préparatifs de guerre de l'Allemagne, nous devons affirmer nos intentions pacifiques, mais nous préparer à toutes éventualités.

— Le *Figaro* constate, par la mauvaise humeur des journaux légitimistes à la suite de la lettre du comte de Paris publiée par le *Times*, combien peu le prétendant réussit à conquérir les anciens amis du comte de Chambord.

— La *Paix* dit : Il est impossible de méconnaître que le départ des députés cause partout une impression de soulagement ; en effet, rarement session ne fut plus mal employée.

— La *République française* dit : Le ministère a donc trois semaines de répit pour étudier les réformes fiscales et administratives, ce n'est pas excessif.

— Le *Journal des Débats* craint que les vacances ne rendent pas les députés plus sages. Tout porte à croire, dit-il, que nous n'avons pas encore vu la dernière crise ministérielle ni les derniers douzièmes provisoires.

— Le *Soleil* dit que le bilan de la session se résume en un mot : gâchis.

**M. Francis Charmes,** directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, a été renversé vendredi par une voiture. Il a reçu des contusions qui le forcent à interrompre son service ; son état n'est d'ailleurs nullement inquiétant.

**La fête militaire** donnée hier soir à l'Hippodrome, en faveur des inondés du Midi, a été très brillante. Le général Boulanger, en tenue civile, assistait à la représentation.

On évalue à 10,000 le nombre des spectateurs et on croit que le chiffre de la recette atteindra 40,000 francs.

Marseille, 19 décembre.

**Les résidents.** — M. Bihourd est arrivé ici, ce matin, accompagné du général Besmes et de sa suite.

Descendu à l'hôtel de Noailles, il s'est aussitôt rendu à la préfecture où il a déjeuné longuement.

Il a conféré avec les généraux Jamont et Jamais, mais n'a pas voulu recevoir de visites.

M. Bihourd partira demain matin, à dix heures, par le paquebot l'*Océanien*, courrier de Chine, sur lequel il occupera une cabine de luxe.

M. Massicault est arrivé ce soir ; il partira lundi soir, à cinq heures, sur le paquebot la *Ville-de-Brest*.

Berlin, 19 décembre.

**Au Parlement allemand** M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat, a déclaré, au nom des gouvernements confédérés, qu'il regrette vivement que le projet de loi ne puisse être effectué, pour l'augmentation de l'armée, au commencement de la prochaine année budgétaire et qu'on n'ait pas vu se réaliser le ferme espoir de l'empereur qui comptait que les représentants de la nation reconnaîtraient la nécessité d'adopter le projet dans l'intérêt de la sécurité du pays.

M. de Bœtticher a terminé en insistant pour que le projet de loi soit voté le plus tôt possible et a ajouté que le Parlement était ajourné au 4 janvier.

Washington, 19 décembre.

**La Chambre des représentants** a repoussé, par 151 voix contre 148, la prise en considération du bill Morrisson, proposant de réduire le tarif des douanes.

## DÉPÊCHES DE MIDI

Dublin, 19 décembre.

**Les fenians.** — Une édition spéciale de la *Gazette Officielle* publie une proclamation déclarant que le mouvement agraire, — dit plan de campagne, — est illégal, criminel, que toutes les personnes qui y participeraient s'exposeraient à des poursuites judiciaires et à la confiscation des sommes reçues.

Londres, 19 décembre.

**L'élargissement du canal de Suez.** — Une dépêche du Caire annonce que l'accord est définitivement conclu entre le gouvernement égyptien et la Compagnie de Suez pour l'élargissement du canal. Suivant l'accord qui sera signé lundi, la largeur du canal sera de 44 mètres depuis Port-Saïd jusqu'aux lacs Amers et de 65 mètres, depuis les lacs jusqu'à Suez.

Paris, 19 novembre.

**Saisie de cigares.** — Le *Figaro* raconte que M. de Montebello obligé de quitter Bruxelles brusquement pour aller à Constantinople et n'ayant pas le temps de déménager ses meubles et ses objets d'art avait chargé une agence de ce déménagement.

L'entrepreneur comptant que les meubles de l'ambassadeur ne seraient pas visités par la douane, les bourra de cigares de contrebande. Malheureusement la douane fut prévenue et le mobilier de M. de Montebello a été saisi à la frontière.

Paris, 19 décembre.

**L'agent de change Vualfard.** — On est toujours incertain sur le sort de l'agent de change Vualfard.

Suivant les renseignements du *Matin*, le ministre de la justice aurait reçu avis du suicide de Vualfard, mais à minuit 30 aucune confirmation officielle n'était parvenue à la préfecture de police.

Suivant un autre bruit, M. Vuaflard serait allé à l'étranger attendre le résultat de la liquidation de sa position.

**Conférence des Houx.** — Dans la conférence qu'il a faite hier à Neuilly, M. des Houx a dit que devant l'instabilité des ministères et le déficit du budget, il convenait à tout bon Français de se rallier au régime actuel, que les partis monarchiques divisés n'offrent plus un abri suffisant à ceux qui voulaient combattre sous leur drapeau, qu'en somme le salut de la France dépendait de ce ralliement désintéressé et loyal à la République.

Il ne s'est produit aucun incident.

Londres, 19 décembre.

**Incendie d'une ville.** — La ville de Massier (Nouvelle-Zélande) a été presque entièrement détruite par un incendie.

Londres, 19 décembre.

**La question Bulgare.** — Il est inexact que le prince Alexandre ait refusé de recevoir les délégués bulgares lorsque ceux-ci arriveront d'Angleterre, mais il est également inexact que le prince ait été invité à rester en Angleterre pour les recevoir.

Rien n'est encore décidé sur l'arrivée des délégués en Angleterre.

Tout dépend de leur réception à Berlin. Les délégués savent que l'Allemagne n'acceptera rien pouvant déplaire à la Russie. Quand à l'Angleterre, elle ne refusera certainement pas d'appuyer l'élection d'un prince qui serait agréé par l'Allemagne et la Russie.

**Procès Campbell.** — Dans sa plaidoirie, M. Ch. Russel, avocat de lady Colyn, a accusé ses adversaires d'avoir produit de faux témoignages. Il a affirmé la complète innocence de sa clientèle, rappelé les vices de lord Colyn qui étant atteint d'une maladie honteuse et qui osa quand même se marier sans prévenir les parents de la jeune fille.

**La repression en Irlande.** — L'*Observer*, croit savoir qu'un dernier conseil de cabinet a décidé que si l'on continuait à éprouver des difficultés pour assurer le respect de la loi en Irlande, le « Crime's Act » serait soumis au Parlement dès le début de la session.

# LES AFFAIRES

## Soies et Soieries

Le mouvement de notre condition pendant la semaine écoulée donne 122.154 kilogr. contre 126.508 la semaine précédente et 142.704 de la semaine correspondante de 1885.

Le marché se recueille et à l'animation des précédentes semaines succède une période toute de transition ; les achats se font au jour le jour et en raison des brèches faites aux stocks de prévisions mais la fabrique estime qu'il y a lieu d'attendre avant de reprendre les opérations purement spéculatives.

Le marché ne peut donc que bénéficier de cette nouvelle situation et les prix acquerront une base solide ce qui permettra de reprendre en toute sécurité une nouvelle campagne de hausse.

Ceci est d'autant plus important que les commissions d'automne vont se remettre dès la première quinzaine de janvier, c'est à cette époque que les nouvelles cotes se feront jour ; la fabrique a donc besoin d'un mouvement en avant pour obtenir de nouveaux prix en rapport avec les cours de la soie, car jusqu'à présent la hausse faite sur les tissus, n'a pas atteint la différence payée sur la matière première ; cette situation anormale prendra fin et nous verrons cesser cette anomalie à laquelle on s'était habitué c'est-à-dire que le produit ne suivait pas les fluctuations de la matière première.

La cote de la semaine dernière donne les prix suivants.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Grèges | Cévennes | | 1er ordre | 62 |
| — | | 14/16 | 2e — | 60 |
| — | Italie | 11/12 | 1er — | 59 |
| — | — | 11/13 | 2e — | 58 |
| — | Brousse | 8/10 | 1er — | 60 |
| — | — | 11/13 | 2e — | 57 |
| — | Syrie | 8/10 | 2e — | 58 |
| — | France | 26/28 | 1er — | 63 |
| — | Piémont | 22/24 | 1er — | 63 |
| — | Italie ouv. franc. | 17/19 | 1er — | 67 |
| — | Syrie | 17/19 | 2e — | 65 |
| — | Bengale | 24/26 | 1er — | 58 |
| — | Japon t.c. | 26/30 | 2e — | 61 |
| Trame | France | 22/24 | 1er — | 64 |
| — | Italie | 24/26 | 1er — | 63 |
| — | Piémont | 24/26 | 2e — | 63 |
| — | Japon fil. | 24/26 | 2e — | 61 |

Les soies asiatiques ont eu cette semaine un marché très calme et des transactions presque nulles, toutefois les prix sont fermes et les stocks ont peine à se reconstituer.

Les nouvelles du marché de l'étoffe sont bonnes ; l'activité de la fabrique ne se dément pas ; les velours, les surahs, les péries et les failles françaises sont les articles en faveur.

CLERMONT.

## Nos exportations. — Les tarifs P.-L.-M

Les scrupuleuses observations auxquelles nous nous sommes constamment livrés nous ont permis de faire entrevoir d'une façon affirmative depuis longtemps déjà que la crise commerciale commençait à se dissiper et que toutes nos branches d'industrie reprenaient peu à peu leur activité. — Voir le *Courrier* des 22 septembre, 21 octobre et 14 décembre derniers. — Aujourd'hui, nos prévisions sont pleinement confirmées par les documents statistiques que vient de publier la direction générale des douanes, pour les onze premiers mois de 1886, qui accusent pendant cette période une augmentation dans nos exportations de 195.739.000, sur les onze mois de 1885 ; c'est donc avec raison, que voyant les recettes de nos chemins de fer français opérer un mouvement ascentionnel assez rapide depuis le mois de juillet dernier, nous faisions sur ces données pressentir une sérieuse reprise des affaires qui, depuis lors, s'est accentuée de plus en plus. Pendant le deuxième semestre de 1886, il s'ensuit que cette augmentation de 195,739,000 dans nos exportations porte principalement sur ces cinq derniers mois et que par conséquent, il y a tout lieu de croire que l'année 1887 commençant sous ces auspices nous promet d'être assez florissante.

* *

D'autre part cette reprise nous semble aussi devoir être enfin favorisée par une certaine amélioration apportée dans les prix des transports par voies ferrées, car, les modifications que la Compagnie P. L. M. a proposées, au mois de septembre dernier, d'introduire dans certains tarifs spéciaux, au nombre de 33, viennent d'être homologuées par l'administration supérieure des chemins de fer et sont entrées en vigueur le 15 décembre.

Nous commençons aujourd'hui à énumérer en détail ces modifications qui se rapportent directement ou touchent de très près aux différentes branches d'industrie de notre région. En rapprochant ces tarifs modifiés, de ceux homologués le 22 septembre 1885 nous y trouvons les modifications suivantes :

GRANDE VITESSE.

*Tarif spécial n° 4.* — Ce tarif est augmenté des gares de : Le Teil, Pertuis, La Roche-sur-Ferron et Ornans comme centre de billets d'aller et retour dans un rayon de 75 kilomètres.

*Tarif spécial n° 5.* — Il est introduit dans ce tarif les lignes de Saint-Etienne à Annonay et Avignon à Apt parmi celles sur lesquelles on délivre des cartes d'abonnement avec réduction de 75 pour cent aux ouvriers et ouvrières des manufactures qui rentrent dans leur famille du samedi au lundi.

*Tarif spécial n° 10.* — Il est ajouté dans les conditions de ce tarif après le troisième alinéa un paragraphe ainsi conçu : Les marchandises faisant l'objet du présent tarif sont exonérées de la majoration de 50 pour cent quand elles ne pèsent pas 200 kilogr. sous le volume d'un mètre cube

*Tarif spécial n° 11.* — Les fils de laine sont compris dans le paragraphe 2 de ce tarif au même titre que les fils de coton.

Dans les conditions communes aux quatre paragraphes de ce tarif les stipulations suivantes sont ajoutées : « Les marchandises en provenance ou en destination de l'une des gares de Lyon, sont exonérées de cette surtaxe même quant elles sont transportées sur tout ou partie du parcours, aux prix du tarif général.

Le renvoi (1) est remplacé par celui-ci : Les prix de transport du présent tarif spécial peuvent être soudés soit entre eux, soit à des taxes résultant du tarif général, dans les conditions stipulées au tarif spécial n° 33 (petite vitesse).

Le renvoi (2) y est supprimé.

*Tarif spécial n° 17.* — Le 2° du paragraphe 1 chapitre 1er est remplacé par le suivant : « Marchandises sujettes à une vérification détaillée ou exigeant l'intervention de l'emballeur, le double des prix fixés par le 1° ci-dessus. »

Il est ajouté aux conditions de ce tarif, la stipulation suivante : « Ni ceux motivées par l'intervention du ferblantier ou d'autres ouvriers spéciaux ou ceux résultant des fournitures faites pour le remplacement ou la réparation des emballages. »

PETITE VITESSE

*Tarif spécial n° 2.* — Le barême 4 de ce tarif est applicable aux biscuits de mer par expédition de 5000 kilogr soit comme prix ordinaires soit comme prix exceptionnels.

Les poids secs par expéditions de 5000 kilogr sont compris dans le paragraphe 2.

Le seigle, l'orge et l'avoine par expédition de 1000 kilog. sont compris dans le paragraphe 3.

Le barême A est applicable au tapioca par expédition de 5000 kilogr.

Les farines de froment, de fèves, de seigle, les issues de grains, la semoule et le son par expédition de 1000 kilogr. sont compris dans le paragraphe 5.

La gare de Corbeil est comprise dans le paragraphe 2 à la suite de celle de Paris-Bercy.

Il est également ajouté dans ce même paragraphe les parcours et prix exceptionnels suivants : de Montereau à Sens 3 fr. 50 par tonne, de Dijon à Montereau 9 francs, à Sens 8 francs, à Saint-Florentin 7 francs ; de Dôle à Montereau 11 francs, à Sens 10 francs, à Saint-Florentin 9 francs ; de Besançon à Sens 12 francs, à Saint-Florentin 11 francs ; de Montbéliard et de Pontarlier à Montereau, 16 francs, à Sens 15 francs, à Saint-Florentin 14 francs, des gares ci-après à Paris-Bercy et Corbeil et vice versa, Moret 4 francs, Nemours 4 francs 50, Montargis 5 francs, Châtillon-sur-Loire 7 francs, Cosnes 8 francs, Nevers 9 francs par tonne.

Le paragraphe 3 est motifié par le libellé suivant : « Des gares ci-contre de Paris-Bercy et vice-versa.

Il est introduit dans ce paragraphe 3 les parcours et prix exceptionnels suivants : Des gares ci-après à Paris-Bercy et vice-versa, Fontainebleau 2 francs 50, Auxerre 7 francs, Cravant 8 francs, Clamecy 9 francs.

Paragraphe 4, de Paris-Bercy à Marseille Saint-Charles 35 francs, à Toulon 40 francs par tonne.

Paragraphe 5 ; de Marseille Saint-Charles à Lyon-Vaize 15 francs 50 par tonne, plus 1 franc 50 par tonne pour frais de chargement, de déchargement et de gare.

*Tarif spécial n° 3.* La condition de tonnage de 2,000 kilog. dont il est question au paragraphe 2 est réduite à 1,000 kilog pour les Citrons et Oranges en caisses, en cadres ou en tonneaux.

Il est introduit dans ce même paragraphe les parcours et prix exceptionnels suivants : Des gares ci-après à Lyon-Guillotière, Cette, Marseille Saint-Charles, Aigues-Mortes, 40 francs ; Grasse, Vintimille-frontière, les Salins d'Hyères, 60 francs par tonne.

*Tarif spécial n° 5.* — Le barême F est appliqué aux drèches (résidus de brasseries) par expédition de 5000 kilogr. ou payant pour ce poids.

Le paragraphe 2 est augmenté des stipulations suivantes : « Les sucres en pain, en vrac sont reçus seulement par wagon complet de 5000 kilogr. au minimum ou payant pour ce poids, et par suite le prix exceptionnel ne s'applique à ces sucres en vrac que pour les expéditions de cette importance.

(*A suivre*).

# LES LIVRES NOUVEAUX

Collection HETZEL

LE CAPITAINE TRAFALGAR, par André Laurie, Un volume in-8° illustré par G. Roux Broché 7 fr. ; Cartonné 10 fr. ; Relié, 11 fr.

Le *Capitaine Trafalgar* est une de ces histoires palpitantes qui, de la première page à la dernière, tiennent le lecteur en haleine. Il n'en est pas de plus féconde en incidents dramatiques et où la fibre patriotique vibre avec plus de force. Le héros est un de ces hardis corsaires qui portèrent si haut le renom du courage français, à une époque où notre marine avait été anéantie, et où la France maritime ne se distinguait plus que par des hauts faits particuliers ; M. André Laurie a pris un de ces hommes extraordinaires réduits à l'inaction par la conclusion d'une paix inattendue, et il en a fait le héros principal de son livre, un des plus étranges qu'il soit possible de lire. Il n'est pas de récit qui soit plus empoignant et qui fasse mieux voir quels étaient ces marins qui, à l'exemple des Robert Surcouf et des Marcof causaient à l'ennemi les plus grands dommages.

M. Georges Roux s'est fait une spécialité de l'illustration du *Roman d'aventures* ; il s'est montré dans cet ouvrage aussi artiste que dans l'*Ile au Trésor* de Stevenson et Laurie.

JEAN GASTEYRAS, Aventures de trois enfants en Algérie par Ad. Badin Un volume in-8° illustré de 81 dessins, par Benett. Broché, 7 fr. ; Cartonnés, 10 fr. ; Relié, 11 fr.

Voici une histoire faite pour montrer que la confiance, l'énergie et le courage peuvent avoir raison de tous les obstacles, même quand ceux qui ont à les vaincre ne sont que des enfants. C'est une véritable odyssée à travers l'Algérie, dont la lecture ne pourra fournir à la jeunesse que de bonnes et salutaires leçons. Tout en croyant ne s'intéresser qu'aux déceptions, aux souffrances, aux dangers qu'ont à surmonter de pauvres enfants à la recherche d'un parent introuvable, le lecteur, une fois fermé ce volume, n'ignorera rien de l'histoire et de la géographie de notre colonie d'Afrique, ni de ses ressources, ni de ses richesses. N'est-ce pas la justification même de ce titre général qui sert de devise à la *Bibliothèque d'Education et de Récréation* : Instruire en amusant ! L'illustration ne compte pas moins de quatre-vingts dessins de Benett, reproduisant les sites au milieu desquels se déroule ce récit.

LA FAMILLE DE MICHEL KAGENET, par H. Audeval, un volume in 8°, illustré par E. Zier, broché, 5 fr. ; cartonné, 7 fr.

Nous voici transportés à l'extrémité nord-ouest du département de la Manche, vers ce cap de la Hague où se dressent les gigantesques falaises de Jobourg. C'est dans ce cadre imposant que M. H. Audeval a placé la plus grande partie de son intéressant récit. Ce livre inspire le désir de visiter ces contrées sauvages à l'assaut desquelles la mer semble vouloir monter tous les jours, et que l'auteur a su décrire en artiste et en poète. L'illustration de M. Zier a rendu dans tout leur naturel les différentes scènes de ce dramatique petit roman.

BLANCHETTE, histoire d'une Chèvre, par B Vadier, un volume in-8°, illustré par G. Roux, broché 5 fr. ; cartonné 7 fr.

Il est très difficile et très délicat surtout de faire parler les bêtes. Il y faut un naturel qui donne le change aux jeunes lecteurs. L'auteur a eu raison de toutes ces difficultés dans ce livre charmant et spirituel dont l'héroïne, une petite chèvre blanche, raconte à un enfant des aventures pleines d'enseignements et d'excellente morale. M. B. Vadier a fait là une œuvre dont le succès n'est pas douteux, et qui ne manquera pas de séduire le jeune public auquelle elle s'adresse. De fines comédies, portant la même signature et publiées de temps à autre dans le *Magasin d'Education*, out été très appréciées. L'illustration est aussi fantaisiste que le texte ; elle est de George Roux. C'est tout dire.

**Petite Bibliothèque Blanche**, — Volumes grand in-16 illustrés. — Brochés, 2 fr, ; cartonnés, 3 fr, 50.

LES DEUX COTÉS DU MUR. — Par M. Bertin. Illustré par J. Geoffroy.

Les jeunes et aimables lecteurs de la *Petite Bibliothèque Blanche* liront et reliront cette histoire charmante écrite pour eux par M. Bertin. Ils y trouveront de bonnes leçons fournies par des enfants de leur âge, et y apprendront, en même temps, l'art délicat de faire le bien. Ils s'intéresseront au sort de deux orphelins livrés à eux-mêmes par un vieux savant devenu leur tuteur, et qui, tout entier à ses lubies, les laisse pousser et croître à leur gré. Voilà certes un livre bien fait pour figurer à côté de tant de chefs-d'œuvre, ses aînés, qui font de la *Petite Bibliothèque Blanche* une collection extrêmement choisie.

Le fin crayon de Geoffroy a très gentiment rendu les principales scènes.

LES FÉES DE LA FAMILLE, par S. Lockroy. Dessins par de Doncker

La recette des contes merveilleux n'est pas perdue. Les lecteurs auront assurément cette conviction, après avoir lu les *Fées de la Famille*, de M. S. Lockroy, un volume de la *Petite Bibliothèque Blanche*, qui fera pendant aux *Fées de la Mer*, d'Alphonse Karr. La plupart de ces contes sont de véritables drames, où les mauvaises actions trouvent leur châtiment. Mais la forme est si nouvelle, les récits sont si pleins d'intérêt et d'émotion, qu'ils seront accueillis comme s'il s'agissait d'histoires tout à fait réelles.

BIBLIOTHÈQUE DE MLLE LILI ET DE SON COUSIN LUCIEN, album Stahl, en noir : Bradel 3 fr. ; cartonnés dorés 5 fr. En couleurs : Bradel 1 fr. ; cartonnés 2 fr. 50.

*La Poupée de Mlle Lili*, illustrée par Frœlich, et *Le petit Acrobate*, accompagné de dessins de Froment, apportent deux chefs-d'œuvre de plus à cette charmante bibliothèque d'albums, créée par P. J. Stahl, et où il se plaisait à dépenser sans compter, tant d'esprit, de charme et d'humour,

Pour les plus petits encore, Robert Tinant et de Lucht ont illustré de dessins coloriés deux fantaisies drolatiques. *Un voyage dans la neige* et *Les trois montures de John Cabriole*, qui provoqueront bien des éclats de rire.

MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION, Tome 43-44. — Année 1886. Deux beaux volumes in-8, illustrés de 226 dessins, chacun broché : 7 fr. ; cartonné : 10 fr. ; relié : 12 francs.

Le *Magasin d'Education et de Récréation* a perdu, cette année, son fondateur qui depuis vingt-deux ans le dirigeait.

P.-J. Stahl avait consacré sa vie à son *Magasin d'Education* ; il lui a donné, du premier au dernier jour, le meilleur de lui-même.

Ses collaborateurs continueront son œuvre et s'efforceront de la maintenir dans la voie qu'il leur a tracée.

Pendant l'année 1886, le *Magasin d'Education* a publié : *Un Billet de Loterie*, par Jules Verne ; *Jean Gasteyras* (Aventures de trois enfants en Algérie), par Ad. Badin ; *Périnette, Histoire surprenante de cinq moineaux*, par le Dr Candèze ; la *Poupée de Mlle Lili* ; le *Travail des autres* ; *Notre grand-père et la Légende de Saint-Christophe*, de Stahl, qui a été comme un adieu à ses lecteurs et amis ; les *Deux côtés du Mur*, de M. Bertin ; *Blanchette*, par B. Vadier ; *Mon Grand-Père*, de E. Legouvé ; de nombreux et intéressants articles de Tolstoï, Tourguéneff, Bentzon, Dupin de Saint-André, Lermont, Gouzy, P. Noth, etc.

L'année 1887 sera des plus intéressantes ; elle offrira à ses abonnés un nouveau roman de Jules Verne, et un d'André Laurie, dans la série de la *Vie de Collège dans tous les pays* ; une œuvre charmante, adaptée de S. May, par Lermont ; les *Jeunes filles de Quinnebasset*. A côté de ces œuvres principales, viendront se placer des articles variés, signés : Legouvé, Génin, Dupin, de Saint-André, P. Noth, Bénédict, etc.

*L'Economiste français*, rédacteur en chef M. Paul Leroy Beaulieu, membre de l'Institut. Bureaux : 2 cité Bergère, contient dans son numéro du 18 décembre 1886, les articles suivants :

De la Répartition des revenus dans divers pays, notamment en France. — Le Commerce extérieur de la France pendant les onze premiers mois de 1886. — Le Mouvement économique et financier en Allemagne : la Bourse et les conversions ; les machines et l'industrie, les assurances et les Sociétés de secours mutuels. Quelques réflexions sur le principe de l'impôt : la capitation et La Production du blé et le régime agricole dans l'Inde. — Fureur d'armements. Le Mouvement économique aux Etats-Unis et au Canada : le message de M. Cleveland : la question de l'argent, les terres domaniales et les perspectives du libre échange ; l'Exposition internationale du Canada. — Un Chapitre de l'histoire du luxe. — Le Recensement de l'Algérie. — Revue économique. — Bulletin bibliographique — Nouvelles d'outre-mer : Réunions, Madagascar, Brésil. — Partie commerciale. Revue immobilière. Partie financière.

## BOURSE DE PARIS

*Du 19 Décembre 1886*

| RENTES ET ACTIONS | | Précéd. clôture | Premier cours | Dernier cours |
|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 | cpt. | 82 55 | 82 60 | 82 50 |
| | 15. | 82 87 | 82 ·2 | 82 52 |
| 3 0/0 amortissable | cpt. | 83 10 | 83 40 | 83 40 |
| | 15. | 83 42 | 83 25 | 83 10 |
| 4 1/2 0/0 1883 | cpt. | 109 90 | 109 85 | 109 85 |
| | 15. | 110 22 | 110 10 | 110 07 |
| 4 1/2 0/0 | cpt. | 101 25 | 101 25 | 101 .. |
| Banque de France | cpt. | 4350 .. | 4340 .. | 4335 .. |
| Comptoir d'escomp. | cpt. | 1032 50 | 1030 .. | 1030 .. |
| Crédit foncier | cpt. | 1435 .. | 1437 50 | 1430 .. |
| | 15. | 1437 50 | 1435 .. | 1425 .. |
| Crédit industriel | cpt. | 605 .. | 605 .. | 602 55 |
| B. d'esc. de Paris | cpt | 533 75 | 530 .. | 525 .. |
| Crédit Lyonnais | cpt. | 582 50 | 580 .. | 575 . |
| | 15. | 585 .. | 582 50 | 570 .. |
| Crédit mobilier | cpt. | 332 50 | 320 .. | 320 .. |
| | 15. | 330 .. | 325 .. | 313 75 |
| Société de Dép. | cpt. | 602 50 | 602 50 | 602 50 |
| Société générale | cpt. | 477 50 | 475 .. | 476 25 |
| | 15. | 476 25 | 475 .. | 475 . |
| Panama | cpt. | 422 50 | 422 50 | 421 25 |
| Est | cpt. | 802 50 | 803 75 | 801 25 |
| Paris-Lyon-Médit. | cpt. | 1247 50 | 1250 .. | 1247 50 |
| | 15. | 1252 50 | 1250 .. | 1255 .. |
| Midi | cpt. | 1180 .. | 1182 50 | 1175 .. |
| Banque Parisienne | cpt. | 460 .. | 460 .. | 460 .. |
| Crédit g. français | cpt. | .. .. | .. .. | .. .. |
| Nord | cpt. | 1605 .. | 1600 .. | 1592 50 |
| Orléans | cpt. | 1332 50 | 1335 .. | 1335 .. |
| Ouest | cpt. | 873 75 | 873 75 | 873 75 |
| Allumettes | cpt. | 780 .. | 780 .. | 780 .. |
| Gaz | cpt. | 1465 .. | 1465 .. | 1460 . |
| Canal de Suez | cpt. | 2080 .. | 2092 50 | 2080 .. |
| Délégations | cpt. | 1010 .. | 1040 .. | 1037 40 |
| Hongrois 4 0/0 | cpt. | 85 40 | 85 50 | 85 .. |
| Italien 5 0/0 | cpt. | 102 .. | 101 80 | 101 60 |
| | 15. | 102 15 | 101 70 | 101 62 |
| Dette turque 4 0/0 | cpt. | 14 80 | 14 65 | 14 55 |
| B. Pays Autrich. | cpt | 505 .. | 505 .. | 501 25 |
| B. Pays Hongrois | cpt. | 340 .. | 335 .. | 336 25 |
| Banque Ottomane | cpt. | 526 25 | 528 75 | 520 .. |
| Crédit fonc. d'Aut. | cpt. | 800 .. | 805 .. | 793 .. |
| Crédit mob. espag. | cpt. | 145 . | 147 50 | 141 25 |
| | 15. | 145 .. | 140 .. | 132 50 |
| Autrichiens | cpt. | 517 50 | 517 50 | 515 .. |
| Sud-Aut-Lombard | cpt. | 225 .. | 222 50 | 222 50 |
| Nord de l'Espagne | cpt. | 336 25 | 335 . | 330 .. |
| Portugais | cpt. | 560 . | 566 25 | 566 25 |
| Saragosse | cpt. | 332 50 | 337 50 | 332 50 |

| OBLIGATIONS DERNIER COURS | | VALEURS AU COMPTANT | |
|---|---|---|---|
| Ville Paris 1865. | 524 .. | Rente f. Paris | 180 .. |
| — 1869. | 413 .. | Docks Marseil. | 410 .. |
| — 1871. | 404 50 | Magasins génér. | 600 .. |
| — 1876. | 515 25 | Omnibus Paris | 1200 .. |
| V. Marseille | 392 .. | Voitures | 693 75 |
| V. Bordeaux | 101 50 | Bône-Guelma | 630 .. |
| Foncières 4 0/0 | 515 .. | Est-Algérien | 626 25 |
| — | 535 50 | Tramw. P.-N. | 7 .. |
| — 1863 4 0/0 | 514 .. | — Comp. g. | 185 .. |
| — 1877 | 330 .. | S.-C. d. Entrep. | 277 50 |
| Communales 79. | 477 50 | Compt. Naud | 130 .. |
| Bône à Guelma | 383 .. | Eaux | 1350 .. |
| Est 3 0/0 | 348 .. | Gaz Bordeaux | 1720 .. |
| Est algérien | 375 .. | Gaz central | 1080 .. |
| Bourbonnais | 393 .. | Gaz général | 875 .. |
| Genève 1855 | 336 75 | Gaz de Madrid | 475 .. |
| Méditerr. 3 0/0 | 393 50 | M. du Laurium | 550 .. |
| Lyon-Fusion | 393 .. | — Malfidano | 995 .. |
| Lyon nouv. | 392 .. | Fives-Lille | 565 .. |
| Victor-Em. | 391 50 | C. de Corinthe | 357 50 |
| Midi | 399 .. | Foncière | 480 .. |
| Nord | 403 .. | FONDS ÉTRANGERS | |
| Orléans | 399 .. | Domaniales A. | 318 .. |
| Grand-Central | 397 .. | Hongrois 5 0/0 | 312 50 |
| Ouest | 399 .. | Etats-Unis | 114 5/8 |
| Lyon | 1240 .. | Italien 3 0/0 | 68 50 |
| Lombards | 326 50 | Russe 5 0/0 62 | 95 3/4 |
| — nouv. | 321 .. | D. con. ot. (s. B) | 14 90 |
| Nord-Espagne | 367 .. | — — C) | 11 65 |
| Portugais | 337 .. | C. f. Egyptien | 443 50 |
| Russes | 388 75 | C. f. Foo-Can. | 524 50 |
| Saragosse | 347 75 | Victor-Emman. | 337 .. |

## BULLETIN COMPARATIF

### des Recettes des Chemins de Fer

*Du 26 au 2 Décembre* 1886
(48e semaine)

| LIGNES | RECETTES de la Semaine 1886 Recettes brutes | DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1886 Sur recettes brutes | DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1885 Sur recettes brutes |
|---|---|---|---|
| *Compagnies d'intérêt général* | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| Paris-Lyon-Méditer. | 6.337.484 84 | 233.487 96 | » |
| Rhône au Mt-Cenis | 404.086 40 | 3.685 21 | » |
| Chemins algériens | 470.863 20 | » | 20.511 45 |
| Nord | 3.336.262 » | 96.183 » | » |
| Ouest (non compris (a) Falaise à Berjou) | 2.420.423 45 | » | 24.793 20 |
| Orléans (c). | 2.844.644 29 | » | 131.952 03 |
| Est | 2.462.900 48 | 407.429 40 | » |
| Midi | 1.754.821 59 | » | 87.936 75 |
| Ch. de fer de l'Etat | 628.283 45 | 186.235 15 | » |
| *Comp. secondaires d'intérêt général* | | | |
| Médoc | 49.746 85 | 272 05 | » |
| Est-Algérien (d) | 88.497 44 | 14.388 57 | » |
| Bône-Guelma et prol. | 89.362 38 | » | 7.761 10 |
| Ouest-Algérien : Ste-Barbe-du-Tlélat-Sidi-bel-Abbès | 14.862 58 | » | 5.471 30 |
| Sidi-bel-Abbès à Ras-el-Mà | 15.358 » | » | 5.472 30 |
| La Sénia à Aïn-Témouchent | 4 336 15 | » | 1.690 » |
| *Compagnie d'intérêt local* | | | |
| Caen à la mer | 5.057 45 | 140 17 | » |
| *Compag. étrangères* | | | |
| Autrichiens | 1.885.332 80 | 146.865 » | » |
| Sud de l'Autriche (e) | 1.853.523 73 | » | 101.066 77 |
| Madrid à Saragosse et à Alicante (ensemble du réseau) | 1.035 861 86 | » | 7.930 92 |
| Nord de l'Espagne (f) | 1.497.468 67 | 94.977 72 | » |
| Asturies, Galice, Léon | 186.532 72 | 14.721 01 | » |
| Lérida-Reus Taragone | 51.603 94 | 4.640 33 | » |
| Andalous | 254 287 97 | 4.932 68 | » |
| Madrid-Caceres-Portugal | 62.838 30 | 17.129 27 | » |
| Portugais (r. réunis) | 316.000 » | 64.396 89 | » |

(a) Recettes approximatives.
(b) Recettes rectifiées.
(c) Y compris les lignes de la Sarthe.
(d) Les recettes de l'exercice 1885 sont données conformément aux résultats définitifs de la comptabilité.
(e) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1885 ont été, comme ceux de 1886, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

## COURS OFFICIEL des DENRÉES

Du 12 au 18 décembre 1886.

**Marché aux grains**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Blé | l'hectolitre | 16.64 | 17 02 | 16.83 |
| | le quint. métr. | 21.50 | 22... | 21.75 |
| Farine ronde | id. | » | »... | 31.00 |
| Seigle | l'hectolitre | .9.46 | .9.84 | .9.65 |
| Orge | id. | .9.12 | .9.77 | .9.44 |
| Sarrazin | id. | 9.43 | 9.75 | 9.59 |
| Maïs | id. | 10.88 | 11.60 | 11.24 |
| Avoine | id. | 6.51 | 7.23 | 6.89 |
| Pois | le quint. métr. | 30.00 | 35.00 | 32.50 |
| Haricots | id. | 28.00 | 32.00 | 30.00 |
| Lentilles | id | 50.00 | 60.00 | 55.00 |

**Marché des bestiaux sur pieds à Vaise**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bœuf | le quint. métr. | 100.00 | 144.00 | 122.00 |
| Vache | id. | 100.00 | 144.00 | 122 00 |
| Veau | id. | 90.00 | 110.00 | 100.00 |
| Mouton | id. | 112.00 | 152.00 | 132.00 |
| Porc | id. | 114.00 | 122.00 | 118.00 |

**Criée de la marée**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Marée fine | le kilogramme. | 3.50 | 5.50 | 4.50 |
| Marée ordinaire | — | 1.00 | 2.00 | 1.50 |
| Huîtres | le cent | 3.00 | 10.00 | 6.50 |

**Marché en gros de la Martinière**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Dindes | la pièce | 4.50 | 6.50 | 5.50 |
| Oies | id. | 4.00 | 6.00 | 5.00 |
| Canards | id. | 2.50 | 3.50 | 3.00 |
| Volailles p. q. | id. | 6.00 | 7.00 | 6.50 |
| Volailles d. q. | id. | 3.50 | 4.50 | 4.00 |
| Poulets | id. | 1.75 | 2.75 | 2.25 |
| Pigeons | id. | 1.00 | 1.10 | 1.00 |
| Beurre | le kilogramme. | 1.85 | 2.35 | 2.10 |
| Œufs | le cent | 8.75 | 10.75 | 9.75 |
| Fromages | le kilogramme. | 1.60 | 2.40 | 2.00 |

**Marché en gros des fruits et légumes**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pommes de terre | le quint. métr. | 6.00 | 8.00 | 7.00 |
| Chataignes | id. | 10.00 | 18.00 | 14.00 |

**Marché de la Pêcherie**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Carpes | le kilogramme. | » | » | 1.20 |
| Tanches | le kilogramme. | » | » | 2 00 |
| Brochets | — | » | » | 3 00 |

**Criée du Gibier**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lièvres | la pièce | 6.00 | 8.00 | 7.00 |
| Perdreaux | id. | 2.00 | 2.50 | 2.25 |
| Bécasses | id. | 2 00 | 4.00 | 3.00 |
| Faisans | id. | 6.00 | 8.00 | 7.00 |
| Alouettes | la douzaine | 2.00 | 3.00 | 2.50 |

**Marché en gros des vins à Serin**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vin du Beaujolais 1884 l'hectol. | 62.50 | 67.50 | 65.00 |
| Vin du Beaujolais 1885 l'hectol. | 60.00 | 65.00 | 62.50 |
| Vin du Mâconnais 1885 l'hectol. | 45.00 | 50.00 | 47.50 |
| Vin de Villefranche 1885 l'hect. | 60.00 | 65.00 | 62.50 |
| Vin du Bugey 1885 l'hectolitre. | 42.50 | 47.50 | 45.00 |

**Divers en boutique**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pain de ménage. | le kilogramme | » | » | 0.34 |
| Bœuf | id. | » | » | 1.45 |
| Vache | id. | » | » | 1.45 |
| Veau | id. | » | » | 1.70 |
| Mouton | id. | » | » | 1.70 |
| Porc | id. | » | » | 1 80 |

**Divers sur les marchés**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pain de ménage. | le kilogramme | » | » | 0.31 |
| Bœuf | id. | » | » | 1.25 |
| Vache | id. | » | » | 1.25 |
| Veau | id. | » | » | 1.50 |
| Mouton | id. | » | » | 1.50 |
| Porc | id. | » | » | 1.65 |

**Fourrages**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Foin | le quint. métr. | 7.50 | 8.50 | 8.00 |
| Luzerne | id. | 6.00 | 6.50 | 6.25 |
| Paille de blé | id. | 6.00 | 6.50 | 6.25 |
| Paille de seigle. | id. | 5.50 | 6 00 | 5.75 |

**ÉTRENNES SCIENTIFIQUES**

22, *passage de l'Hôtel-Dieu*, LYON

**BENEVOLO** OPTICIEN CONSTRUCTEUR

**Jouets** *mécaniques, électriques*, etc. Télégraphes, téléphones, allumoirs, accumulateurs, lampes et machines électriques - Locomotives, bateaux, machines à vapeur depuis **4 fr.** ; Boîtes de galvanoplastie, de mathématiques, de prestidigitation, cartonnages et imprimeries en tous genres Praxinoscopes, lanternes magiques, miroirs, du-di ble, etc., etc.

*La maison GARANTIT le bon fonctionnement de tous ces articles.*

(Baromètres, Jumelles, Lunettes etc., et tous instruments d'optique

Le seul véritable ALCOOL de MENTHE, c'est

L'Alcool de Menthe

**DE RICQLÈS**

Souverain contre les **indigestions**, les **maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête**, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, *il réagit admirablement contre* **Rhumes, Refroidissements, Grippe**, etc. 47 ans de succès, 41 récompenses. Dépôt partout.

**REFUSER LES IMITATIONS**

**Elixir Gaulois**

*Liqueur hygiénique et agréable*

**Spécialité déposée de la MAISON FILLION LYON**

*Bien se défier des contrefaçons*

**CHOCOLATERIE FRANÇAISE**

Chocolats et Cacaos supérieurs

BOULES DE GOMME A LA GOMME

Brevet Souvignet-Déléage

GLAND DOUX COLONIAL

Produits alimentaires hygiéniques

*Ces articles en vente chez*

**Prosper FAYNEL**, 29, quai St-Antoine, **LYON**

**Avis aux sauveteurs médaillés.** — Les personnes qui ont reçu des médailles de sauvetage ou des mentions honorables pour actes de courage ou de dévouement, et qui auraient l'intention de faire partie de la société de secours mutuels dite des Sauveteurs du Rhône médaillés du gouvernement, sont priées de se présenter, le premier dimanche de chaque mois, de onze heures à une heure, à la mairie du premier arrondissement, place Sathonay, où le bureau se réunit.

**Les Cariatides, Pomme d'Eve, Salut aux artistes, etc.**

Valse et polkas, éditées par la maison Enoch et Costallat, 27, boulevard des Italiens, Paris, et aujourd'hui si goûtées dans les salons et orchestres parisiens et étrangers, obtiennent un succès toujours croissant. M. Gustave Roche, un jeune chef d'orchestre des concerts du grand café d'Orient de Paris, qui en est l'auteur, marche à grands pas sur la trace des maîtres, ses aînés ; la renommée ne se fera pas attendre, nous en sommes convaincus.

LE PASSE-TEMPS

JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Paraissant tous les Dimanches

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, MUSIQUE, NOUVELLES

*Seul vendu dans les Théâtres de Lyon*

ABONNEMENTS

Trois mois, **1 fr. 50.** — Six mois, **3 fr.** Un an, **5** francs.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

LUCIEN, — ROBERT, — Gabriel MONAVON, Camille ROY, — MAX, Mme Auguste COUPPEY, etc., etc.

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES :

**A l'Agence V. FOURNIER**

*14, Rue Confort, 14*

LYON

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES VIGNOBLES

Paraît tous les dimanches à Villefranche (Rhône). — 8f par an

Adresser demandes d'abonnement au Directeur.

Service spécial contre le

**PHYLLOXERA**

*Sulfure de Carbone*

**Pals. — Avant-Pals. — Barils en fer. Charrues sulfureuses. — Pressoirs, etc. Engrais viticoles. Vignes américaines. Instruments agricoles et viticoles.**

Adresser les demandes à **M. VERMOREL**, directeur de l'Agence agricole et viticole de Villefranche (Rhône).

*Envoi franco des tarifs.*

## COURS OFFICIEL DES SOIES

Les prix sont sans escompte, à 90/100 jours

Lyon, le 17 décembre 1886

### ORGANSINS

| Provenance | Titres | 1er ord. | 2e ord. | 3e ord. |
|---|---|---|---|---|
| **France** et Ouvraisons | 16/20 | ... | ... | ... |
| | 20/24 | ... | ... | ... |
| | 24/26 | ... | .61 66 | ... |
| | 26/30 | ... | ... | ... |
| **Espagne** | 20/24 | ..68.. | ... | ... |
| | 24/28 | ... | ... | ... |
| **PIÉMONT** Tir. et ouvraison | 20/24 | ... | ... | ... |
| | 24/26 | ... | .63 65 | ... |
| | 26/30 | ..68.. | ... | ... |
| | 30/34 | ... | ... | ... |
| Trois bouts | 36/40 | ... | ... | ... |
| | 40/45 | ... | ... | ... |
| **Italie** | 16/18 | ... | ... | ... |
| | 18/20 | ... | ..64 | ... |
| | 20/22 | ... | .63 64 | ... |
| | 22/24 | ... | ... | ... |
| | 24/26 | ... | ... | ..60.. |
| Ouvraison française | 26/30 | ... | ... | ... |
| | 16/18 | ... | ... | ... |
| | 18/20 | ... | ..65.. | ... |
| | 20/22 | ... | ... | ... |
| | 22/26 | ... | ... | ... |
| Ouvraison Italienne | 26/30 | ... | ... | ... |
| **BROUSSE** ANDRINOPLE.. | 18/20 | ... | ... | ... |
| | 20/24 | ... | .63 64 | ... |
| | 24/28 | ... | ... | ... |
| | 26/32 | ... | ... | ... |
| **Syrie Levant** | 18/20 | ..65.. | .. 64 | ... |
| | 20/22 | ..65. | ... | ... |
| | 22/24 | ... | ... | ... |
| | 24/30 | ..65.. | ... | ... |
| **Bengale** | 22/24 | ..60.. | ... | ... |
| | 24/26 | ... | ... | ... |
| Ouvraisons françaises et italiennes | 26/30 | ... | ... | ... |
| | 30/34 | ... | ... | ... |
| Trois buts | 34/40 | ... | ... | ... |
| | 40/45 | ... | ... | ... |
| **CANTON** Filatures à l'Européenne. | 20/24 | ..61.. | ..60.. | ... |
| | 24/26 | ..60.. | ... | ... |
| | 26/30 | ... | ... | ... |
| **Chine** Ouvraisons françaises et italiennes | 36/40 | ..55. | .53 54 | ... |
| | 40/45 | ... | ... | ... |
| | 45/50 | ... | ... | ... |
| | 30/35 | ... | ..56.. | ... |
| | 35/40 | ... | ..55.. | ... |
| Tours comptés | 40/45 | ..56.. | ..54.. | ... |
| | 45/50 | ..55. | ... | ... |
| **Japon** Ouvraisons françaises et italiennes | 22/26 | ... | ... | ... |
| | 26/30 | ... | ... | ... |
| | 30/35 | ... | ... | ... |
| | 20/24 | ... | ... | ... |
| Tours comptés | 24/28 | ... | ..63.. | ... |
| | 28/32 | ... | ..62.. | ... |
| | 32/40 | ... | ..61. | ... |
| Filatures à l'Européenne | 20/24 | .67 68 | ... | ... |
| | 24/30 | ... | .63 65 | ... |

### GRÈGES

| Provenance | Titres | 1er ord. | 2e ord. | 3e ord. |
|---|---|---|---|---|
| **France** Cévennes Bouts noués | 9/10 | ... | ... | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ... | ... | ... |
| | 14/16 | ... | ... | ... |
| Titres spéciaux | | ... | ... | ... |
| **France** Autres Cévennes Bouts noués | 9/10 | ... | ... | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ... | ... | ... |
| | 14/16 | ... | ... | ... |
| Titres spéciaux | | ... | ... | ... |
| **ESPAGNE** | 9/10 | ... | ... | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ... | ... | ... |
| | 14/16 | ... | ... | ... |
| **Brousse** Cévennes Indigènes blanches et jaunes | 9/11 | .59 60 | .57 59 | ... |
| | 10/12 | ..59.. | ... | ... |
| | 12/14 | ..59.. | ... | ... |
| | 14/16 | ..60.. | ... | ... |
| Japon | 9/11 | ... | ..58.. | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ... | ... | ... |
| | 14/16 | ... | ..56 | ... |
| Titres spéciaux | | ..60. | ... | ... |
| **BENGALE** | 10/13 | ... | ... | ... |
| | 13/16 | ... | ... | ... |
| | 16/20 | ... | ... | ... |
| **Syrie-Levant** Bouts noués | 9/11 | ..58.. | ... | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ... | ... | ... |
| **Piémont** *Messine, Naples* Cévennes | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | .62 63 | ... | ..58.. |
| | 14/16 | ... | ..60.. | ... |
| **Italie** Cévennes | 8/9 | ... | ... | ... |
| | 9/10 | ... | ... | ... |
| | 9/11 | ... | ... | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ..59.. | ... | ... |
| | 14/16 | ... | ... | ... |
| Titres spéciaux | | ..60.. | ... | ... |
| **Italie** Bouts libres | 8/9 | ... | ... | ... |
| | 9/10 | ... | ... | ... |
| | 9/11 | ... | ... | ... |
| | 10/12 | ... | ... | ... |
| | 12/14 | ... | ... | ... |
| | 14/16 | ... | ... | ... |
| Titres spéciaux | | ... | ... | ... |

### TRAMES

| Provenance | Titres | 1er ord. | 2e ord. | 3e ord. |
|---|---|---|---|---|
| **France** Fil. et ouvraison | 20/24 | ... | ... | ... |
| | 24/26 | ... | ... | ... |
| | 26/28 | ... | .63 64 | ... |
| **Japon** Ouvraisons françaises et italiennes | 20/24 | ... | ... | ... |
| | 24/28 | ... | ... | ... |
| | 28/32 | ... | ... | ... |
| | 32/36 | ... | ... | ... |
| | 20/24 | ... | ... | ... |
| Tours comptés | 24/28 | ... | ... | ... |
| | 28/32 | ... | ... | ..59.. |
| Filature à l'européenne | 32/40 | ... | ... | ... |
| | 20/24 | ... | ..63. | ... |
| | 24/30 | ... | ..64. | ... |
| **Chine** Ouvraisons françaises et italiennes | 36/40 | ... | ... | ... |
| | 40/45 | .53 54 | ..53.. | ..51.. |
| | 45/50 | ... | ..52.. | ..49.. |
| | 50/60 | ... | ... | ... |
| | 60/80 | ... | ... | ... |
| | 31/40 | .58 60 | ..56.. | ..55.. |
| | 41/45 | ..58. | .56 57 | ..54 |
| Tous comptés | 46/50 | ... | .55 56 | 53 54 |
| | 51/60 | ... | ... | ... |
| | 61/80 | ... | ... | ... |
| **Canton** | 35/45 | ... | ... | ... |
| | 45/60 | ... | ... | ... |
| | 60/80 | ... | .43 44 | ... |
| | 80/120 | ... | .40 42 | ... |
| **Piémont** | 20/24 | ... | ... | ... |
| | 24/26 | ... | ... | ... |
| | 26/30 | ... | ... | ... |
| **Italie** | 18/20 | ... | ... | ... |
| | 20/22 | ... | .63 64 | ... |
| | 22/24 | ... | ... | ... |
| | 24/26 | ..65.. | ... | ... |
| | 26/30 | ... | ... | ... |
| | 30/34 | ... | ... | ... |
| Trois bouts | 26/30 | ... | ... | ... |
| | 30/34 | ... | ... | ... |
| | 34/40 | ... | ... | ... |

| **CHINE** | Tsatlées | | Hangchow | | Kahings blanch. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 3e | ... | | ... | | ... |
| | 3e 1/2 | ... | | ... | | ... |
| | 4e | ... | 1 | ... | 1 | ... |
| | 4e 1/2 | ... | 2 | ... | 2 | ... |
| | 5e | .39 40 | 3 | ... | 3 | ... |
| | 5e Infér. | ... | 4 | ... | 4 | ... |

| **CHINE** | Kahings vertes | | Chineum | | 9 1/2 Moos | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | ... | 1 | ... | 1 | ... |
| | 2 | ... | 2 | ... | 2 | ..34 .35 |
| | 3 | ... | 3 | ... | 3 | ... |
| | 4 | ... | | | | |

| **CHINE** | Canton | | Canton à l'Européenne | 1er ord. | 2e ord. | 3e ord. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | ext. | ... | | | | |
| | 1 | ... | | | | |
| | 2 | ... | | | | |
| | 3 | ... | 10/13 | ... | .53 54 | ... |
| | 4 | ... | 13/15 | ..56.. | .52 54 | ... |
| | 5 | ... | 15/20 | ... | ... | ... |

| **CHINE** | Skeins | Minc. | Shant. | Kopan. | Stechu fermes |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | ... | ... | ... | .30 31 | ... |
| 2 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 3 | ... | ... | ... | ... | ... |

FILATURE A L'EUROPÉENNE

| Japon | Extra | 1er Ordre | 2e Ordre | 3e Ordre |
|---|---|---|---|---|
| 9/11 | ... | ... | ... | ... |
| 10/12 | ... | ... | ... | ... |
| 12/14 | ... | ... | ... | ... |
| 14/15 | ... | ... | ... | ... |

| **BENGALE** Ouvraisons françaises et italiennes | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 24/28 | ... | ... | ... |
| | 28/32 | ... | ... | ... |
| | 32/38 | ... | ... | ... |

| **JAPON** | | Grappes | Oshio San. Har | Hamats. | Kaked. |
|---|---|---|---|---|---|
| | extr. | ... | ... | ... | ... |
| | 2 | ... | ... | ... | ... |
| | 3 | .49 50. | ... | ... | ... |
| | infér. | ... | ... | ... | ... |


# A VENDRE

Deux grands Écussons

en tôle neuve. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.


**Condition publique des soies de Lyon**

Bulletin du 18 Décembre 1886

| NOMBRES | SORTES | France | Espagne | Piémont | Italie | Brousse | Syrie | G. V. G. | Bengale | Chine | Canton | Japon | POIDS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| .42 | Org. | 12 | .2 | .1 | 15 | .. | .2 | .. | .1 | 1 | .1 | .4 | ..3782 |
| .25 | Tram. | .2 | .1 | .. | .7 | .. | .. | .. | .. | .7 | 2 | 7 | ..1826 |
| .52 | Grèg. | .8 | .. | .5 | 19 | .2 | 2 | .. | .3 | .. | .7 | .5 | ..4056 |
| ..5 | Div. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ..... |
| ..3 | Bob. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ..... |
| ... | Laine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ..... |
| 127 | | 22 | .3 | .6 | 41 | .2 | .4 | .. | .4 | .8 | 13 | 16 | . 9663 |

BALLOTS PESÉS

| NOMBRES | SORTES | France | Espagne | Piémont | Italie | Brousse | Syrie | G. V. G. | Bengale | Chine | Canton | Japon | POIDS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ..8 | Org. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 8 | .. | .. | .52 |
| ..3 | Tram. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .296 |
| .45 | Grèg. | .3 | .. | .. | .. | .. | .1 | . | .7 | 12 | 16 | .9 | .2250 |
| .. | Div. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ..... |
| .51 | | .3 | .. | .. | .. | .. | .1 | .. | .7 | .15 | 16 | .9 | .2598 |

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois....... 2872
Ballots pesés depuis le 1er du mois. . ....... 2159

**Condition publique des soies de St-Etienne**
Bulletin du 18 Décembre

| Nombres | Sortes | France | Chine | Bengale | Japon | Italie | Piémont | Perse | Brousse | Canton | Syrie | Poids |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 16 | Organsin. | .2 | .5 | 1 | .2 | .1 | .1 | .. | 1 | .. | .3 | |
| 10 | Trames.. | .. | .8 | .. | .1 | .1 | .. | .. | .. | .. | .. | 869 72 |
| 3 | Grèges .. | .. | .3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .705 58 |
| . | Divers... | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 145 14 |
| 29 | | .2 | 16 | .1 | .3 | .2 | .1 | .. | .1 | .. | .3 | 1720 44 |

BALLOTS PESÉS

| Nombres | Sortes | France | Chine | Bengale | Japon | Italie | Piémont | Perse | Brousse | Canton | Syrie | Poids |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | Organsin. | .. | .. | .. | .1 | .. | .. | .. | .. | .. | .1 | .26 50 |
| . | Trames.. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ... .. |
| .1 | Grèges .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .1 | .. | .. | .88 65 |
| . | Divers... | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ... .. |
| .3 | | .. | .. | .. | .1 | .. | .. | . | .1 | .. | .1 | .115 15 |

Ouvrée 16 — Grèges 0 — Moulins . — Décreusages 24


EN COURS DE RECENSEMENT

## ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LYON

**Edité par l'Agence Fournier**

Pour 1887 (6e Année)

Les personnes qui auraient des changements à signaler à l'administration de l'Annuaire, sont invitées à les faire parvenir à l'Agence de publicité V. Fournier, 14, rue Confort, 14.


*Le gérant :* Louis DOREL

Lyon, Imp. Storck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78

# Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers

Etude de Me PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7

## VENTE

Par la voie de la licitation judiciaire

Ensuite de surenchère du sixième

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

D'UNE

## PROPRIÉTÉ

*Sise à Collonges-au-Mont-d'Or, lieu de Treyve-Pâques*

ADJUDICATION

Au samedi 15 janvier 1887, à midi

**Mise à prix. 12.850 fr.**

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Ils consistent en une propriété sise à Collonges-au-Mont-d'Or, lieu de Treyve-Pâques, de la contenance approximative de seize ares quinze centiares, comprenant maison d'habitation avec terre et jardin.

La maison a rez-de-chaussée, premier étage, formant rez-de-chaussée sur le jardin, deux étages et greniers.

Le jardin est complanté d'arbres fruitiers, d'arbres d'agrément et de diverses cultures.

Dans la propriété, se trouve un puits avec sa pompe

Ces immeubles sont confinés : au sud, par le chemin d'intérêt commun n° 1, de Vaise à Neuville; à l'est par la propriété Rolland; au nord, par M. Ayné et à l'ouest, par M. Paulet.

Ils forment le premier lot de ceux désignés au cahier des charges dressé pour arriver à la précédente vente, et déposé au greffe du Tribunal civil de Lyon.

FORMALITÉS

Cette vente a lieu à la requête de M. Léonard Clair, charcutier, demeurant à Collonges-au-Mont-d'Or, lieu de Treyve-Pâques, surenchérisseur.

Lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Pondeveaux, avoué près le Tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Neuve, 7.

Contre :

M. Faustin Bastit, peintre-plâtrier, demeurant à Collonges-sur-Saône (Rhône), adjudicataire surenchéri.

Lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Mauvernay, avoué à Lyon, où il demeure, rue Dubois, 19.

En présence

De M. Delond, négociant, demeurant à Lyon, rue Longue, 18, poursuivant.

Lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Sestier, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Longue, 20.

Et de

1° M. Claude Chaize, négociant, demeurant à Fontaines-sur-Saône, pris en qualité de tuteur datif des mineurs Paul-Joannès et Elzire-Jeanne Gay ;

2° Mme Laurence-Charlotte Claudon, veuve de M. Jean Carret, emballeur, demeurant rue des Capucins, 15 ;

3° Mme Elzire-Madeleine Claudon, épouse de M. Victor-Martin Bouchard, chaudronnier, avec lequel elle demeure à Izieux, canton de St-Chamond (Loire), et ce dernier pris pour assister et autoriser la dame son épouse.

4° Mme Florie-Marie-Sophie Claudon, épouse de M. Michel Heldt, comptable, avec lequel elle demeure à Collonges-au-Mont-d'Or, et ce dernier pris pour assister et autoriser la dame son épouse.

5° M. Antoine-Marius Gay, demeurant à Lyon, quai de l'Hôpital, 4, chez M. Gay.

Colicitants.

Tous lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Pondeveaux, avoué près le Tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Neuve, 7.

Et encore en présence

De M. Victor-Martin Bouchard, chaudronnier, demeurant à Izieux, canton de St-Chamond (Loire), pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Paul-Joannès et Elzire-Jeanne Gay.

En exécution :

1° D'un jugement rendu entre les parties par le Tribunal civil de Lyon, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, expédié en forme exécutoire, notifié à avoué et signifié à parties ;

2° D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Lyon, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, lequel a abaissé les mises à prix.

3° D'un nouveau jugement rendu par le Tribunal civil de Lyon, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, lequel a abaissé les mises à prix.

4° D'une sentence tranchée en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, le 13 novembre mil huit cent quatre-vingt-six, aux termes de laquelle M. Bastit, prénommé, est resté adjudicataire de l'immeuble précédemment décrit, moyennant le prix de onze mille francs.

5° D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Lyon le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, aux termes duquel le sieur Léonard Clair a surenchéri du sixième le dit prix d'adjudication et a porté la nouvelle mise aux enchères à la somme de 12 850 francs.

6° D'un jugement de la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, du huit décembre suivant, enregistré, validant la surenchère dont s'agit et fixant le jour de la nouvelle adjudication.

En conséquence, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, l'immeuble ci-dessus désigné sera vendu aux enchères publiques et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 15 janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, de midi à la fin de la séance, au palais de justice, place de Roanne, au pardessus de la mise à prix de 12,850 fr., offerte par le poursuivant, ci. . . . . . . 12,850 fr.

PONDEVEAUX, avoué.

S'adresser pour les renseignements à Me Pondeveaux et Sestier, avoués, et pour voir le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon où il est déposé.

---

Etude de Me PEILLON, avoué à Lyon, y demeurant, 34, rue Mercière.

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil de Lyon, le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

Il appert.

Que Mme Joséphine GOUYON sans profession, épouse du sieur Adam SZALAS, employé de commerce demeurant avec lui chemin de Choulans, n° 35, à Lyon.

A été séparée de biens d'avec son mari ledit sieur Adam SZALAS.

Me Peillon avoué a occupé dans l'instance pour ladite dame SZALAS.

*Pour extrait :*

16572 Signé : PEILLON.

---

Le mardi vingt-un décembre courant, à onze heures du matin, sur la place Morand, il sera vendu : tables, chaises, glace, commode, machine à coudre, guéridon, etc., le tout saisi.

---

M. HUGON, place du Gouvernement, 1, ayant acquis de Mme veuve THOMAS, le fonds de restaurant quelle exploitait rue Saint-Cyr, 14, prévient les ayant droit de lui adresser leurs réclamations dans les dix jours, à peine de forclusion. 16570

## IL A ÉTÉ PERDU

du n° 10 de la rue Saint-Dominique, au n° 78 de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de là aux magasins des Deux-Passages,

UNE

**BROCHE-ÉPINGLE**

**En or émaillé, façon bijou BRESSAN**

La rapporter au bureau du journal contre récompense.


10 C. Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux : 10 C.

# LE COURRIER DE LYON

ET DU SUD-EST

ADRIEN DUVAND *DIRECTEUR POLITIQUE*

Grand Journal républicain du soir, paraissant à quatre heures

PAUL BERTNAY *Secrétaire de la Rédaction*

*Avec le tableau de la Bourse de Lyon du jour et les cotes du comptant et des valeurs à termes de la Bourse de Paris*

Le *Courrier de Lyon* publie tous les jours un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements. — Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

Programme complet des Théâtres, avec le nom des Personnages et le nom des Acteurs

INCESSAMMENT COMMENCERA LA PUBLICATION EN FEUILLETON D'UN

GRAND ROMAN LYONNAIS INÉDIT

10 C. EN VENTE PARTOUT 10 C.



VIANDE ET QUINA

L'aliment le plus réparateur, les éléments du sang, des os et des chairs unis au Quina, le plus précieux des toniques.

## VIN AROUD AU QUINA

*Et aux principes nutritifs de la VIANDE*

*Phthisiques, anémiques, convalescents, vieillards, enfants débiles, personnes délicates, sans appétit et sans forces,* recourez à ce Fortifiant par excellence, à ce puissant réparateur des forces.

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS, CHEZ J. FERRÉ, PHARMACIEN 102, RUE RICHELIEU, SUCCESSEUR DE AROUD.
SE VEND DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

EXIGER nom et signature AROUD Phcn



## INJECTION BROU

**Hygiénique, Infaillible et Préservative.** — La seule guérissant sans lui rien adjoindre les écoulements anciens ou récents. 30 *ans de succès.* — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, Succr de BROU.


## THÉATRES DE LYON

### Dimanche 19 Décembre

#### GRAND-THÉATRE

Aujourd'hui dimanche 19 décembre, à 7 h. 1/2

**Faust**

Grand opéra en cinq actes et 11 tableaux de MM. Carré et Barbier, musique de Gounod

DISTRIBUTION

M. Massart remplira le rôle de Faust
M. Albert le rôle de Valentin.
M. Bherlomme celui de Méphistophélès
M. Bérangier celui de Wagner
Mlle Verheyden celui de Marguerite
Mlle Dupont celui de Siebel
Mme de Fossombroni celui de dame Marthe

**Danses :** Au 2e acte, la Kermesse, grande valse, chœur dansé par le corps du ballet.

Au 4e acte : La nuit du Walpurgis, grand divertissement dansé par Mlle Sampietro et Mmes Mazzei, Dubois, Vauris, Barbier, Eparvier et le corps du ballet. Etudiants, vieillards, soldats, jeunes filles, matrones

Demain lundi 20 décembre

Troisième représentation de

**Le Prophète**

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer

Retardée par indisposition de Mlle Renée Vidal

#### CÉLESTINS

Aujourd'hui dimanche 19 décembre, à 7 h. 1/2

**Le Chef de Division**

Comédie en 3 actes de M. Edmond Gondinet

DISTRIBUTION

Picaud de la Picaudière ... MM. Mercier
Pa I Bourgueil .......... Schey
Adalbert de Pontorson.... Aubert
De Pontorson............ Lecœur
Lionel de Beautiran....... Richemond
Bienassis ............ Fort
Galardon ............ Bruno
Pierre ............ Levalois
Hélène ............ Mmes Andral-Leclert
Dindonnette ............ Jane Genat
Mme Bienassis............ Santa
Suzanne ............ Dercia
Ursule ............ Raymonde
Zuléma ............ Lavigne
Charlotte............ Adrienne

**Le Voyage de M. Perrichon**

Comédie en 4 actes de MM. Labiche et Martin

Perrichon .... .... ... .. MM. Schey
Armand Desroches........ Frey
Daniel Savary........ Arnal
Le commandant........ Lecœur
Majorin ........ Fort
Joseph.... ........ Miller
Jean ........ Levalois
Un aubergiste........ Benié
Un employé du chem. de fer Bazin
Un guide........ Rey
Mme Perrichon........ Mmes Billon
Henriette........ Andral-Leclert

**Betinois de Bayeux**

Comédie en un acte de MM. A. Leneka et Matrat

Betinois. .. .......... M. Levalois
Mme de Beauval ......... Mlle Raymonde

Le spectacle qui se terminera par **le Voyage de M. Perrichon**, commencera par **Betinois de Bayeux**

Demain lundi 20 décembre

**Un Conseil Judiciaire**

Comédie nouvelle en 3 actes de MM. Jules Moineaux et A. Bisson

**Cirque continental,** cours du Midi, Côté Rhône. Tous les soirs à 8 h., représentation variée, avec le concours de l'élite de la troupe

**Ménagerie Pianet,** quai des Brotteaux, en face du pont Lafayette. — Tous les soirs, grande représentation, *Pianet et ses Fauves,* Miss Fanny et Jocko, repas des animaux.

**Panorama de Reischoffen**
Cours Vitton prolongé, station des tramways

**Casino des Arts**
Concert-spectacle tous les soirs à 8 h.

**Théâtre Joli,** 2, rue Sainte-Marie-des-Terreaux. Tous les jeudis, dimanches et fêtes, à 3 h., 5 h. et 8 h., spectacles variés

**Panorama du siège de Lyon**
Rue du Nord, à l'entrée du Parc de la Tête d'Or.

**Folies-Bergère,** Avenue de Noailles
Tous les dimanches et fêtes, de deux à six heures du soir, séance de patinage, avec orchestre et soirée dansante, de sept heures à minuit. Les mardis et jeudis, séance de patinage, avec orchestre, de huit à onze heures du soir.

VENTES FORCÉES

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place Saint-Louis, vente d'objets saisis, tels que : tables, garde-robes, fourneau, comptoir, chaises, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place du Pont, vente d'objets saisis, tels que : bascule, légumes, cheval et voiture, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place Saint-Louis, vente d'objets saisis, tels que : table, fourneau, chiffons, lits, paillasses, couvertures, etc.

Le vingt et un décembre 1886 à midi, place Saint-Louis, vente d'objets saisis, tels que : table, fourneau, pendule, garde-robes, machine à coudre, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place de la République, vente d'objets saisis, tels que : argentier, tables, chaises, pendule, piano, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi place de la République, vente d'objets saisis, tels que : banque, bureau, chapeaux, glace, caisses d'échantillons, machine à coudre, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi place des Jacobins, vente d'objets saisis, tels que : buffets Louis XIII et Henri II, chaises et fauteuils anciens. 16552

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place des Jacobins, vente d'objets saisis, tels que : tables marbre, chaises, lustres, comptoir marbre, banquettes, pompe à bière, buffet, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place de la République, vente d'objets saisis, tels que : buffets, table, chaises, guéridon, fauteuil, armoire à glace, etc.

Le vingt et un décembre 1886, à midi, place de la République, vente d'objets saisis, tels que : fauteuil, tables, tabouret rustique, pouf, chaises, appareil à photographie, etc.


**Grand Vin**

**CHATEAU LAFITE 1884**

Privilège exclusif pour la vente dans la ville de Lyon, M. MATHEVON, Romain, négociant en vins, rue de la Pyramide, 49, à Lyon. h 1357

**Chocolat** Ph. CASATI, le plus apprécié de Lyon, *2, r. Bellecour*

## A CEDER

Dans une riche ville du Midi

UN

**Pensionnat de Jeunes Filles**

S'adresser tous les jours jusqu'à midi, 33, chemin de Montauban, Lyon. m 16389


## AVIS ADMINISTRATIF

D'un contrat amiable en date du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-six passé pardevant M. le Maire de la commune de Villeurbanne, il appert que le sieur Roux (Jules) peintre plâtrier et propriétaire, demeurant à Lyon, rue Bugeaud, 46, a cédé à l'Administration, moyennant le somme de 1.961 fr. 90 c. une parcelle de terrain en nature de jardin de la contenance de 58 m. 73 d. carrés, située en ladite commune de Villeurbanne lieu dit : les Charpennes et dont l'occupation est nécessaire à la construction du chemin vicinal de grande communication n° 6, des Brotteaux à Décines.

Le présent extrait est publié en exécution de l'article 19 de la loi du 3 mai 1841, à l'effet de purger les hypothèques de toute nature qui pourraient exister sur les terrains cédés.

Les tiers intéressés au règlement de l'indemnité sont tenus de se faire connaître à l'Administration dans la huitaine qui suivra la présente publication.

Pour extrait conforme :
*Le secrétaire général délégué,*
ALAPETITE.


## RHUMS

Maison spéciale de Rhums demande Représentant sérieux à la commission. Ecrire à M. Guy 138 Bordeaux. 16285

**A CEDER** Fonds de belles **tapisseries et broderies.** Bonnes conditions S'adresser agence Fournier, 14 r. Confort, sous le n° 8789 8.r.

**20,000 fr.** *Bénéfices nets : Camionnages et commerce charbons à céder dans ville industr. B. centre sud. 20 ans exist. Ec. du G. A. poste rest. Lyon.*

**AVIS AUX FONDEURS**

Très bon ouvrier **Modeleur,** marié, 30 ans, connaissant très bien le dessin, demande emploi. Ecrire agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 5019.

**Ing civil** dem. assoc. ou command. 30,000 p. exploit. brevet, avenir assuré. 70.000 Pénéf. nets justifiés. Richardbasquet, 8, rue Basse-Port-au-Bois, Lyon. 15989

**INJECTION BARRAJA**

Vraie, infaillible, unique au monde. Guérit maladie. secrètes les plus invétéréess — Prix **4 fr.,** cours Lafayette, 115, Lyon. 2669

## A CÉDER

Dans de bonnes conditions, bons privilégiés de la Société « Le Capitol ».
Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort sous le n° 8739. e 15575



**MÉDECINE-PHARMACIE** Importante découverte. La **Potion anti-névralgique** COLLET constitue aujourd'hui le spécifique le plus puissant pour guérison certaine des **Névralgies** et **Maladies nerveuses** en général Le fl. **2 fr. 50** (env. fo). Collet, ph.-ch. à Pont-de-Veyle (Ain), et toutes bonnes ph. LYON : **Poisat,** r. Constantine, 8.; **Ronzière** r. Tupin, 12 ; **Bunoz,** pl. St-Pierre, 1 ; **Hanizer,** pl. Bellecour, 21 ; **Gayme,** c. Gambetta, 31 ; **Bertrand,** pl. République ; **Dupuis,** r. St-Dominique, 13 ; **Raffin,** pl. St-Vincent, 1 ; Tarare, ph. **Chalessin.**



**ON TROUVE**

À L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

**14, rue Confort, 14, LYON**

DES

## BILLETS DES LOTERIES

CI-APRÈS

| Coloniale Française | Exposition de Nice |
|---|---|
| 6e *TIRAGE* très prochainement | 4e *Tirage, 26 décembre* |
| **310,000** francs de lots en espèces | Il reste à gagner **1,440,000** francs répartis en **1,040** lots |
| Tous les billes sont valables pour les tirages ultérieurs. | Tous les billets sont valables pour les tirages ultérieurs. |
| UN FRANC LE BILLET | UN FRANC LE BILLET |

| LOTERIE LORRAINE | ARTS INDUSTRIELS |
|---|---|
| *Tirage* 15 *janvier* | 2e *TIRAGE* très prochainement |
| **250,000** fr. repartis en 3 tirages | **20,000** francs de lots |
| 50 centimes le Billet | UN FRANC LE BILLET |

Par correspondance, ajouter **15** centimes par demande de deux Billets.



Sous presse

## L'ANNUAIRE

GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LYON

ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

POUR L'ANNÉE 1887

**Prix relié : 10 francs**

ON SOUSCRIT A L'AGENCE V. FOURNIER

14, *Rue Confort, Lyon*

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON comprend :

1° La liste des habitants de Lyon classés par rue et numéros de maisons ;

2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ;

3° La liste par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ;

4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ;

5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants ;

6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ;

7° Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume.

*Envoyer les rectifications*



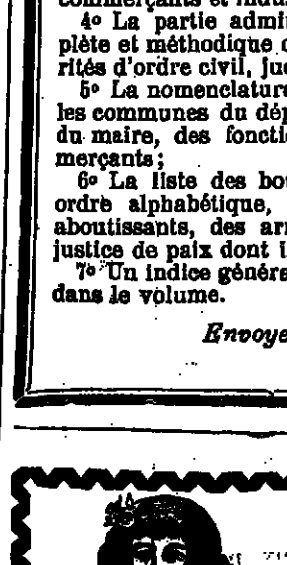

## Royal Windsor

**RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX**

Ce produit par excellence, le SEUL médaillé, rend aux cheveux gris leur couleur et la beauté naturelle de la jeunesse; arrête leur chûte et supprime les pellicules. — Exiger sur les flacons les mots : ROYAL WINDSOR. *Chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.* Envoi franco du prospectus avec détails et attestations.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS


Enregistré à Lyon, 1886 Pour légalisation de la signature de l'imprimeur Pour le Maire de la ville de Lyon, l'adjoint délégué, Signature de l'imprimeur.